

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



La Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions (DTAT) et la Mission Transition Écologique du Département remercient l'ensemble des services pour leur implication dans la réalisation de ce document.

Cadre juridique et méthodologie :

Pour inciter les collectivités de plus de 50000 habitants à assurer la visibilité de leur contribution au développement durable, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les engage à présenter un rapport annuel sur leur situation. Une disposition complétée par un décret du 17 juin 2011 qui précise que le rapport doit faire état à la fois du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Si cette législation ne comporte pas d'exigence sur la forme du rapport, ce dernier a pour vocation d'alimenter la réflexion des élus, de faire état des données contextuelles, économiques, sociales, législatives, climatiques, environnementales et autant que possible, des indicateurs de pilotage (consommations de ressources, d'énergie, de carburant, d'eau, budget, recettes, frais fixes, etc.) et des indicateurs extra-financiers.

Pour le Département du Puy-de-Dôme, il est coordonné par la Mission Transition Écologique.

Mentions légales

Coordination : Rachel Corre – rachel.corre@puy-de-dome.fr pour la Mission Transition Écologique de la DTAT (DGS Adjoint)

Mise en page : Lemon (hellolemon.fr) / Graphisme : Manon Beraud

Crédits photos et illustrations : Jodie Way, Jérôme Pallé, Lisa Doisne, Valentin Uta, SEVE, Henri Derus, Thomas Perrin, Aurélien Bazin, Gaël Trijasson, France/Brazil/UN Climate Change, DBPE Drôme, SATEA

Directeur de la publication : Lionel Chauvin – Tous droits réservés

Préservez la planète

Ce document est imprimé en exemplaires limités et accessible sur le site du Département : www.puy-de-dome.fr

4

OBJECTIF 1

Réduire les émissions de GES du Département

7

1.1 Agir sur les achats

22

1.2 Adapter les déplacements

28

1.3 Être plus sobre avec la consommation d'énergie

32

OBJECTIF 2

Aider les territoires dans leur transition écologique

34

2.1 Innover avec des dispositifs de coopération et des aides financières

45

2.2 S'engager pour la qualité de vie, le logement et l'urbanisme

54

2.3 Favoriser les déplacements bas carbone sur le territoire

62

OBJECTIF 3

Préserver le vivant

64

3.1 Préserver l'eau sous toutes ses formes

76

3.2 Protéger les espaces naturels et les paysages

82

OBJECTIF 4

Anticiper et adapter

84

4.1 Sensibiliser aux enjeux des transitions écologiques et sociétales

90

4.2 Être à la hauteur des enjeux financiers et de santé

102

Index des sujets

Objectif 1

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU DÉPARTEMENT

11 Agir sur les achats

Favoriser la consommation locale, la sobriété et l'économie circulaire

12 Adapter les déplacements

Valoriser les transports en commun, les mobilités douces et le covoiturage

13 Être plus sobre avec la consommation d'énergie

Adapter les bâtiments et les usages

DES BOUCLES LOCALES

**HORIZONS
CIRCULAIRES**
LE FESTIVAL

5

Exposition des adhérents et du public

1^{ère} ÉDITION

**HORIZONS
CIRCULAIRES**
LE FESTIVAL

Votez pour votre
stand favori

Cloture des votes 15h
Remise des prix 18h

**HORIZONS
CIRCULAIRES**

Ce carton et ce t-shirt, voués à être jetés, se transforment en siège éco-citoyen, prêt à vous accueillir avec style et conscience

**HORIZONS
CIRCULAIRES**

Ce carton et ce t-shirt, voués à être jetés, se transforment en siège éco-citoyen, prêt à vous accueillir avec style et conscience

**HORIZONS
CIRCULAIRES**

Ce carton et ce t-shirt, voués à être jetés, se transforment en siège éco-citoyen, prêt à vous accueillir avec style et conscience

Horizons Circulaires : la première édition de ce festival a été organisée du 22 au 24 mai 2025 au Parc Cerey à Riom.

ÉTAT DES LIEUX - L'EMPREINTE CARBONE DU DÉPARTEMENT

L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel les gaz présents dans l'atmosphère (principalement la vapeur d'eau) retiennent une partie de la chaleur de notre planète. Ce processus d'absorption de la chaleur est communément appelé «effet de serre».

C'est un phénomène utile à la vie sur Terre. Sans lui, la température à la surface de notre planète serait d'environ 30 °C inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Les activités humaines génèrent de gigantesques quantités de GES (CO₂, mais aussi du méthane, du N₂O, des gaz fluorés, etc.) qui en s'accumulant impactent l'effet de serre naturel au point de dérégler le climat.

Depuis 2015 et l'Accord de Paris, 196 Parties (195 pays et l'Union européenne) se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dans ce cadre, les collectivités de plus de 50000 habitants ont désormais l'obligation de réaliser un BEGES, le bilan de leurs émissions de GES et de proposer un plan d'actions, dit plan de transition.

Le Puy-de-Dôme a réalisé en 2023 la collecte des données 2022 pour son troisième BEGES.

Ce dernier BEGES du Département fait apparaître trois sources principales d'émissions de gaz à effet de serre :

- Les achats (68%)
- Les déplacements et fret (21%)
- L'énergie des bâtiments (9,5%)

Le prochain BEGES sera présenté dans 2 ans, en 2027.

Il prendra en compte les émissions de 2025.

Objectif 1

1.1

AGIR SUR LES ACHATS

Favoriser la consommation locale, la sobriété et l'économie circulaire

Les achats sont la première source d'émissions de gaz à effet de serre du Département (68%) soit 34 355 tCO₂eq en 2022.

Pour réduire les émissions de ce périmètre la stratégie du Département est de :

- consommer le plus local possible ;
- réemployer, favoriser l'économie circulaire ;
- avoir une consommation plus raisonnée ;
- limiter les pratiques génératrices de CO₂.

Depuis 2023, un document réglementaire vient encadrer la politique achat du Département : le Schéma des Achats Responsables (SAR).

LE SCHÉMA DES ACHATS RESPONSABLES (SAR)

L'impact du Département sur la vie locale est significatif. Il achète de l'énergie, des matériaux routiers, des véhicules, de l'alimentation, des objets informatiques/numériques, du mobilier, du papier, des consommables, des objets promotionnels (etc.). En 2024, cela représentait un budget de 106 millions d'euros TTC pour 630 fournisseurs*.

78,50 % de ce volume d'achat est réalisé auprès d'entreprises de la Région AURA, dont 56% du Puy-de-Dôme.

En octobre 2023, le Département a adopté son Schéma des Achats Responsables (SAR). Ce document réglementaire invite à plus de vigilance concernant les approvisionnements, les conditions de travail des fournisseurs ou

l'emploi de personnes en insertion. Le SAR (ou Spaser) est inscrit dans le code de la commande publique.

Son adoption est obligatoire pour les collectivités et les opérateurs de l'État dont le volume d'achat annuel est supérieur à 50 millions d'euros HT (décret du 2 mai 2022 pris pour application de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021).

En lien avec leur fabrication, les intrants liés aux achats représentent plus de la moitié des émissions du Département.

Le secteur des « routes » est à l'origine de 40% des émissions liées aux achats du Département, suivi du secteur «éducation/restauration scolaire» (18% de ses émissions).

*Données 2025 non connues au moment de l'impression de ce document

LE MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX (2026-2029)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le marché de nettoyage des locaux du Département est renouvelé (le marché a été publié en juin 2025). Ce marché concerne 53 bâtiments. Il s'inscrit dans le cadre des achats responsables de la collectivité.

Les charges salariales (soumises aux conventions collectives avec augmentation du SMIC, discussion sur un treizième mois) représentent 80 % à 90 % du prix total.

Ce marché a été passé dans un contexte budgétaire tendu et le but était de faire converger les attentes des utilisateurs et les contraintes des fournisseurs. L'approche devait être innovante afin de faire émerger de nouvelles idées et bonnes pratiques au sein de la collectivité.

Le 20 mars 2025, un atelier pour définir le nouveau marché a été organisé avec des agents volontaires par la Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions et la Direction de la Commande Publique et de la Logistique. Le but était de trouver des solutions : innovations, considérations sociales et environnementales et d'évaluer le niveau d'acceptabilité des prestations de nettoyage.

Les deux questions qui ont été traitées :

- Donnez vos idées pour améliorer le nettoyage des locaux ;
- Donnez vos idées pour un ménage plus responsable.

Le résultat de ce travail qui fera l'objet d'une évaluation et d'ajustements basés sur un retour d'expérience abouti à :

- une baisse des fréquences de nettoyage des sols et surfaces (escaliers, bureaux) ;
- la fin des poubelles individuelles de bureau remplacées par l'apport volontaire à des points de collecte :
 - papier classique : bacs collecte INO recybac* ;
 - documents confidentiel : bacs spéciaux ;
 - déchets ménagers : poubelles sanitaires.
- des exigences plus fortes en matière de nettoyage responsable avec :
 - des produits Ecolabel ;
 - du papier WC labellisé FSC garantissant une gestion forestière durable ;
 - un lot réservé à des établissements et services d'aide par le travail, lorsqu'ils emploient des travailleurs en situation de handicap.

En 2022, ce marché avait été le premier du Département «clausé» avec l'intégration de 5 600 heures d'insertion.

Ce marché de nettoyage 2026-2029 intègre de nouveau des heures d'insertion.

*INOREcyclage : centre de recyclage à Gerzat

LA 1^{ère} ÉDITION DU FESTIVAL HORIZONS CIRCULAIRES (22-24 mai 2025)

Pour impulser de nouvelles dynamiques économiques dans le Puy-de-Dôme, le SBA, le Département et le VALTOM ont organisé un festival pour mettre en lumière l'économie circulaire, du 22 au 24 mai 2025 à Riom.

Nommé Horizons Circulaires, il a été pensé sous la forme d'un salon à destination des élus, des professionnels, des scolaires et du grand public.

Le stand du Département a bénéficié d'une animation originale grâce au vélo smoothie, fourni par la Ligue contre le cancer.

Les pitchs organisés sur les stands, notamment celui portant sur l'aide financière du Département aux communes, le Fonds des Initiatives Communales (FIC) et son bonus réemploi, ont particulièrement suscité l'intérêt du public.

Plus de 30 agents du Département étaient présents pour animer le stand, les tables rondes, les pitchs et les ateliers avec une représentation de plusieurs directions : Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions, Direction de la Communication,

Service Aménagement et Développement Europe, Direction de la Commande Publique et Logistique, Service Alimentation et Valorisation, Service Rénov'actions63, sans oublier 9 agents volontaires chargés de l'organisation générale.

Un questionnaire de satisfaction a été adressé par l'organisation :

- Une note moyenne de 4,02/5 a été donnée pour la qualité des animations proposées ;
- Une note moyenne de 4,35/5 a été donnée pour le format du salon ;
- 62 % des répondants estiment que l'événement a répondu à leurs attentes ;
- 60 % sont satisfaits du nombre et de la qualité des stands proposés.





La conférence de presse organisée pour la présentation du festival en avril 2025.

Lancement du festival Horizons Circulaires (extraits de la conférence de presse)

« Le Département s'investit pour l'avenir de chaque Puydômois en accompagnant le développement de modèles économiques innovants et résilients, tels que l'économie circulaire. Il participe à ces changements de modèles en :

- développant et encourageant la filière réemploi ;
- soutenant une commande publique responsable ;
- Promouvant une alimentation locale et durable ;
- agissant contre le gaspillage alimentaire dans nos collèges ;
- animant et fédérant des démarches locales, portées par les collectivités ou par les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- permettant le développement d'une énergie locale et durable.

Durant cet événement, nous souhaitons remettre des Awards « Horizons Circulaires ». Chaque participant votera pour une structure innovante, inspirante et engagée. Les lauréats recevront leur prix lors d'un temps de « networking ». Nos collégiens s'engagent eux aussi pour une économie circulaire grâce à l'élaboration de projets ambitieux inscrits au Défi Collège. Nous leur remettrons lors de la deuxième journée des prix afin de soutenir cette dynamique [...]. »

Budget 2025 :

Coût de l'événement : 294 175 € (hors anniversaire 50 ans SBA)

Recettes : 158 060 €

-Financements attribués au SBA pour la réalisation :

- Département : 50 000 €
- Valtom : 50 000 €

-SBA fonds propres : 150 828 €

-Riom et Riom-Limagne-et-Volcans : soutien matériel



Festival Horizons Circulaires : le stand du Département dans le gymnase du Cerey à Riom.

Relevez le défi de l'économie circulaire

DÉFI COLLÈGE
7^e
édition
2024-2025



FESTIVAL HORIZONS CIRCULAIRES : LES COLLÉGIENS MOBILISÉS

Le Défi Collège est un appel à projet initié depuis 2018 par le Département, en partenariat avec le Rectorat, pour promouvoir auprès des collégiens l'environnement et le développement durable.

Cette opération a pour but de créer du lien social entre collégiens, en les incitant à travailler ensemble. Elle encourage également les équipes enseignantes à mobiliser différentes matières au sein d'un même projet.

Pour la 7^e édition (2024/2025), le Département a proposé aux élèves de travailler sur l'économie circulaire.

Les dossiers de 4 collèges ont été retenus par un jury, composé du Rectorat, du SBA et de la Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions du Département.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- lien avec les programmes, les objectifs d'apprentissage et éducatifs ;
- portée des actions proposées au regard des 7 piliers de l'économie circulaire et la communication ;
- mobilisation des collégiens dans la démarche expérimentale.

Les lauréats 2025 sont les collèges :

- Audembron, à Thiers ;
- Saint-Joseph, à Ambert ;
- Mortaix, à Pont-du-Château ;
- Baptiste-Bascoulergue, à Saint-Gervais-d'Auvergne.

Les collégiens ont présenté leurs projets lors d'une cérémonie de remise des prix organisée le 23 mai 2025 à Riom, dans le cadre du festival « Horizons Circulaires ».

Budget 2025 :
11 000 € (+500€ prix d'éloquence)

À savoir : la transition écologique au cœur du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

Le 23 mai 2025, les collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) se sont également mobilisés sur le festival Horizons Circulaires.

Le CDJ affirme son engagement en faveur de la transition écologique en intégrant cette démarche aussi bien dans ses projets que dans son organisation interne.

Sa commission «Éco-responsabilité et environnement» porte des actions concrètes, tandis que le fonctionnement quotidien de l'institution reflète cette dynamique : réduction des impressions papier, limitation des déplacements, et diffusion numérique de leur bulletin *Puy de l'info*.

Pour cette deuxième mandature, une attention particulière a été portée à la transversalité. De nombreux agents de la collectivité ont accompagné les jeunes élus dans la réalisation de leurs initiatives, permettant de valoriser les compétences internes.

CRÉATION DU RÉSEAU D'ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE dans le Puy-de-Dôme

En juillet 2024, une dynamique collaborative a été lancée afin de structurer l'économie circulaire à l'échelle du Puy-de-Dôme.

Cette initiative est portée par le Département, le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), le VALTOM, Riom Limagne et Volcans (RLV) et Clermont Auvergne Métropole (CAM).

Les cinq partenaires ont sollicité le soutien de la Région et ont été accompagnés par l'association SOLUCIR, experte en réseaux d'économie circulaire en Savoie Mont-Blanc.

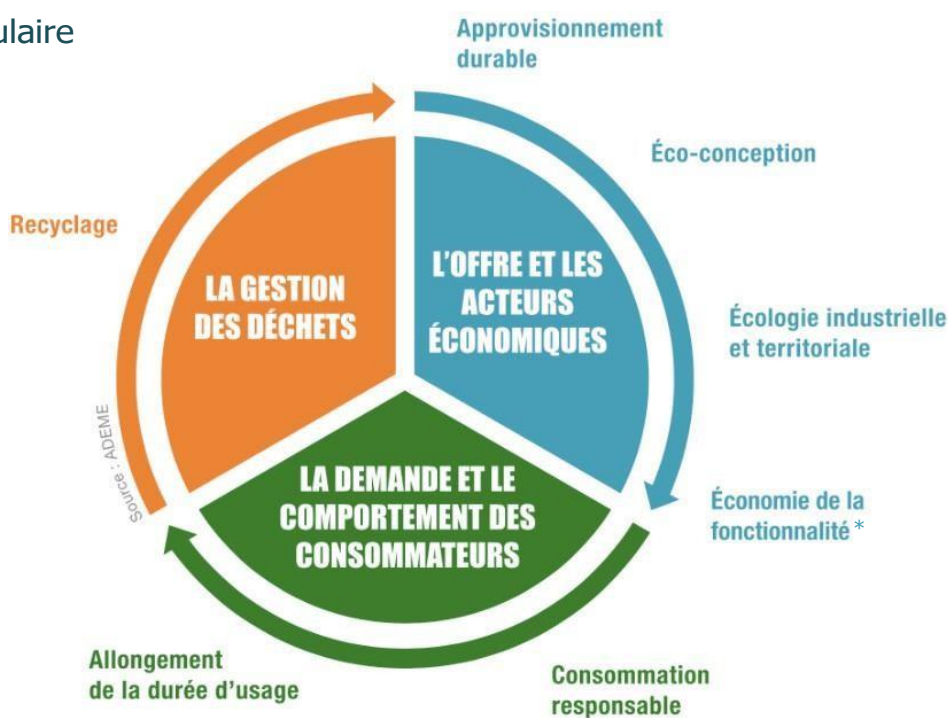
Avec le soutien de SOLUCIR, trois ateliers de co-construction, organisés entre décembre 2024 et mars 2025, ont permis de rassembler autour d'une vision commune 150 acteurs locaux (BTP, alimentation, industrie, communication, finance, structures associatives, etc.).

Ces rencontres ont abouti à la définition des missions prioritaires du futur réseau et à l'élaboration des premières bases de sa feuille de route :

- structurer les filières locales (diagnostics, identification des besoins, création de synergies) ;
- créer un espace d'échange entre acteurs (partage d'expériences, outils, ressources humaines) ;
- accompagner les membres (formations, outils pratiques, co-développement) ;
- valoriser l'économie circulaire (communication, indicateurs, événements, mise en réseau nationale).

En mai 2025, les membres du réseau se sont également fortement mobilisés lors du festival Horizons Circulaires, en proposant des pitches, tables rondes et ateliers.

Les 7 piliers de l'économie circulaire



*Le vendeur reste propriétaire du bien mais offre un usage assorti d'un contrat

MOBILISATION DE L'ASSOCIATION LE BOOSTER DU RÉEMPLOI par le Département

Lancé en 2020, le Booster du Réemploi est un programme national dont l'objectif est de massifier l'usage de matériaux issus du réemploi dans le secteur du bâtiment.

Fin 2024, le Département a sollicité le soutien du Booster du Réemploi afin d'engager des actions concrètes pour ses projets de construction et de rénovation.

Dans ce cadre, un expert est intervenu pour une journée de formation le 15 janvier 2025 auprès des agents concernés par le réemploi : Direction de la Transformation et Appui aux Transitions, Direction de la Commande Publique et Logistique, Direction Coordination Routes et Territoires, Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique, Direction de l'Habitat, et la Direction Juridique.

L'enjeu de cette formation était de diffuser la culture du réemploi à toutes les échelles du projet, de la maîtrise d'ouvrage à la commande publique, afin d'en faciliter l'intégration dès les phases amont.

À l'issue de cette journée, plusieurs agents se sont portés volontaires pour expérimenter le réemploi de matériaux sur des projets du Département.

Ces initiatives seront accompagnées et suivies par le Booster du Réemploi, qui apportera un appui technique et méthodologique tout au long du processus.

BAISSE DES ÉMISSIONS DE GES : LE RÔLE CAPITAL DES SERVICES ROUTIERS

L'entretien des routes représente l'une des trois compétences obligatoires du Département. Ces travaux, de par leur nature, sont une source importante d'émissions de GES, de consommation de ressource et d'énergie. Plusieurs actions sont mises en place pour limiter leurs impacts dont : l'application du pacte d'engagement en faveur de développement durable avec la FRTP, le retraitement en place à l'émulsion en faible épaisseur, et l'utilisation de matériaux ou techniques low carbone.

1. La signature du pacte d'engagement en faveur du développement durable dans le secteur des travaux routiers avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)

En 2022, la signature du pacte d'engagement entre le Département et la FRTP a permis :

- le suivi et l'augmentation de l'utilisation de nouvelles techniques (recourir aux enrobés tièdes, semi-tièdes et à froid, augmenter la part d'enrobés recyclés et intégrer des matériaux de réemploi externes aux chantiers) ;
- une diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- une mise en sécurité des chantiers en partenariat avec les entreprises ;
- le développement des mobilités bas carbone ;
- la préservation des ressources en eau et des matériaux ;
- le développement de la flotte départementale de véhicules électriques ;
- le déploiement de bornes de recharge dans le département ;
- l'entretien des routes en veillant à l'intégration paysagère ;
- l'intégration des nouvelles mobilités aux futurs aménagements.

Le Département réalise un à trois chantiers annuels expérimentaux et a pérennisé certains essais en créant des accords-cadres issus de ces tests tels que le retraitement en place (prise en compte de la performance environnementale dans les accords-cadres (test ECOSYS TP*), les BBSG (Béton Bitumineux Semi Grenu) avec agrégats d'enrobés, enrobé montage).

2. Le retraitement en place à l'émulsion en faible épaisseur

Le «retraitement en place à l'émulsion en faible épaisseur» a été utilisé par le Puy-de-Dôme pour la première fois en 2017. C'est une technique

de réhabilitation des chaussées routières qui consiste à recycler sur place les matériaux de la chaussée existante, en les retraitants avec un apport minimal de liant bitumineux à l'émulsion et eau.

Les avantages

En recyclant les matériaux directement sur site, on est plus rapide et on évite le transport massif de matériaux neufs (granulats, bitume) et d'anciens matériaux à évacuer vers des centres de traitement. Cela réduit la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et la pollution atmosphérique liée aux camions. Cela évite également un risque de pollution des sols et de l'eau.

Le retraitement permet de réutiliser les granulats (environ 95%) et le liant bitumineux présents dans la chaussée existante on prélève moins ressources primaires dans les carrières, on impacte donc moins les milieux naturels.

Le retraitement à l'émulsion n'a pas besoin de chauffer à très haute température comme pour les enrobés classiques à chaud.

Le traitement en place est une pratique circulaire, car il réintroduit les matériaux usagés dans le cycle de production et réduit les déchets.

En intégrant dès aujourd'hui ces techniques écoresponsables et résilientes, le Département anticipe les évolutions climatiques, évitant des coûts sociaux et économiques plus lourds demain. Par ailleurs, des routes en bon état favorisent les échanges commerciaux et les déplacements des personnes en toute sécurité.

Budget 2025 :

350 000 €

*Ecosys TP est un outil qui vise à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans sa prise en compte des enjeux environnementaux des projets, à définir les actions à mettre en place selon les enjeux réels des chantiers et à diminuer ses risques environnementaux, judiciaires ou de notoriété.

3. L'utilisation de matériaux ou techniques low carbone

Depuis 2006, la Direction Coordination Routes et Territoires du Département développe des techniques de renouvellement de chaussées économes en énergie, et en matériaux naturels :

- L'utilisation systématique à différents taux d'agrégats remplace les granulats issus de carrières :

- enrobés à chaud : utilisation systématique de 20 à 40 % d'agrégats;
- enrobés et graves à émulsion : 20 à 30 % d'agrégats sans augmentation de température.

- Le retraitement en place des chaussées : 100 % des matériaux réutilisés ;

- L'utilisation de techniques à l'émulsion de bitume (enrobés froids et enduits superficiels) sur environ 30 % de chantiers de renouvellement de couches de surface ;

- L'expérimentation de techniques avec des liants bio-sourcés.

La technique des enrobés tièdes permet aux entreprises d'économiser de l'énergie (fuel et gaz) en abaissant la température de fabrication des enrobés. Elle s'inscrit dans une logique d'économie circulaire avec la réutilisation des matériaux et des enrobés recyclés afin de préserver les ressources naturelles en granulats naturels et en bitume.

L'action vient répondre à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle permet la réduction des pollutions et des nuisances, moins de danger sur les chantiers avec des produits à des températures plus faibles.

Cette démarche permet aux équipes de travailler sur des projets/expérimentations reconnus au plan national :

- 2 projets nationaux : Durée de Vie Des Chaussées (DVDC) et PN MURE (Multi Recyclage des Enrobés) qui sont terminés.
- Le projet national IDEE (Infrastructure Décarbonée aux Enrobés à l'Émulsion) qui vient de débiter.

À savoir :

-les équipes recherchent systématiquement les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et l'amiante qui est cancérigène sur tous les chantiers de rabotage afin d'éviter leur réemploi sous forme d'agrégats ;

-le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier) est demandé à tous les prestataires de travaux.

Budget 2025 :

13 000 000 €

ÉLECTRIFICATION DU MATÉRIEL DU CENTRE D'INTERVENTION ROUTIER À GIAT

L'électrification du matériel portatif du centre d'intervention routier à Giat vise à remplacer le matériel thermique (débroussailleuse, souffleur, taille-haie, tronçonneuse, etc.) afin de réduire son empreinte carbone, limiter les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et moderniser les équipements.

Déroulé du projet en 2025 :

- 27 février : essai gamme électrique STIHL,
- 19 mars : essai gamme électrique HUSQVARNA.

Il s'agit de la première expérimentation de ce type pour un centre routier puydômois.

Budget estimé :

20 360 € TTC

Subvention Qualité de Vie et Santé au Travail : 5 598 €

DTAT : 7 400 € et DCRT : 7376 €

Les impacts de cette action

1. Impact sanitaire et social

- Réduction du bruit (-3 dB = ressenti sonore divisé par 2)
- Suppression des vibrations et démarrages manuels traumatisants
- Moins de contact avec des substances dangereuses (carburant, fumées)
- Amélioration des conditions de travail

2. Impact économique

- Réduction de la maintenance (pas de carburateur/lanceur)
- Redéploiement du matériel thermique dans d'autres centres
- Soutien à une filière d'équipement innovante

3. Impact sur les pratiques et les usages

- Expérimentation en centre pilote (Giat)
- Implication des agents dans les essais
- Possibilité de généralisation progressive à d'autres centres

4. Impact environnemental

- Réduction des émissions directes de GES
- Amélioration de la qualité de l'air locale
- Diminution des pollutions liquides et gazeuses (essence, fumées, particules)

Cette action vise à limiter le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

Exemple : -470 kg de CO₂/an pour un seul souffleur.

L'ÉDUCATION ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

Agrilocal63

Agrilocal est une plateforme en ligne développée en 2013 par le Puy-de-Dôme et la Drôme pour mettre en relation les acheteurs publics (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées) et les fournisseurs locaux (producteurs agricoles, artisans). Elle est actuellement déployée par 34 Départements en France.

Elle permet un respect rigoureux des règles de la commande publique et se veut un outil au service des territoires.

Une aide progressive selon le pourcentage d'achats de denrées alimentaires acheté via Agrilocal63 est désormais proposée par le Département pour les collèges et les EHPAD de statut public pour les encourager à introduire plus de produits locaux dans les menus.

En 2025 plusieurs collèges ont bénéficié de ce bonus avec des taux d'achats sur la plateforme supérieurs à 10 %.

Chiffres :

- 255 acheteurs qualifiés : 22 % collèges, 27 % écoles, 21 % établissements médico-sociaux ;
- 404 producteurs et artisans locaux ;
- 1 933 tonnes de produits alimentaires locaux commercialisés depuis l'origine de la plateforme (9,3 millions d'euros).

Les rendez-vous 2025 :

Les rencontres *Au pré de la ferme*

25 mars - Chèvrerie d'Eugénie : focus fromages de chèvres et filière viande de chevreau ;

27 mars - Gaec des Marmottes : focus filière Saint-Nectaire.

Lancement des opérations *Fiers de nos Filières* dans les collèges

Les collèges sont invités à commander et réaliser grâce à Agrilocal63 un menu thématique avec au moins un produit local dans un repas sur une semaine.

Ce menu est accompagné d'un kit pédagogique visant à faire connaître aux collégiens les races et les filières de qualité du Département.

Programme 2025

Date	Opération
3 au 7 février	Semaine Agrilocal court métrage
27 février	Assemblée Générale Agrilocal et les 6 ^e Trophées Agrilocal à Paris I
11 mars	Journée Porte Ouverte - Agrilocal AU PRÉ DE LA FERME
17 au 21 mars	Agrilocal - Les Menus <i>Fiers de nos Filières</i> Race Ovine des Massifs - Les agneaux du Puy-de-Dôme
25 mars	Journée Porte Ouverte - Agrilocal AU PRÉ DE LA FERME
27 mars	Rencontre <i>Au pré de la ferme</i> Gaec des Marmottes : focus filière Saint-Nectaire
2 avril	Salon National Agrilocal
7 au 11 avril	Agrilocal - Menus <i>Fiers de nos Filières</i> Race Salers
12 au 17 mai ou 19 au 24 mai	Semaine Agrilocal « Connectez-vous local »
6 au 10 octobre	Semaine « Au pré de l'assiette »
24 au 28 novembre	Agrilocal - Menus <i>Fiers de nos Filières</i> Race Limousine

LE MENU AGRILOCAL63 *FIERS DE NOS FILIERES*

L'ensemble des collèges a été invité à réaliser et commander via Agrilocal un menu thématique *Fiers de nos Filières*, avec au moins un produit local dans un repas sur une semaine dédiée. Ce menu est accompagné d'un kit pédagogique visant à faire connaître au public des collégiens les races et les filières de qualité du Département.

Objectifs :

- Promouvoir sous l'angle « filière et élevage » la politique agricole du Département ;
- Favoriser les commandes Agrilocal63 auprès des opérateurs locaux ;
- Accompagner les chefs cuisiniers dans la valorisation des produits avec des recettes adaptées ;
- La planification de ces opérations est réalisée en lien avec les interprofessions, fédérations et syndicats de races autour des thématiques suivantes : viande de race Salers, Aubrac, Ferrandaise, Limousine, Charolaise, agneaux de race rustique et/ou du Puy-de-Dôme, ail rose de Billom, Saint-Nectaire, légumineuses, farine, huile (etc.).

Un kit de communication est fourni aux collèges pour accompagner les menus *Fiers de nos Filières*, avec des posters destinés à rester dans les établissements. Les producteurs sont présents dans les collèges pour animer cette semaine spéciale.

Menu *Fiers de nos Filières* programme 2025

17 au 21 mars : Race Ovine des Massifs, la Rava

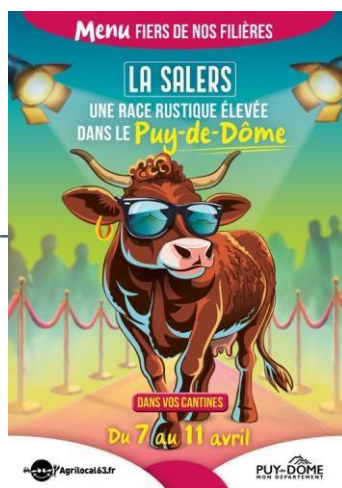
7 au 11 avril : La Salers

6 au 10 octobre : La Charolaise

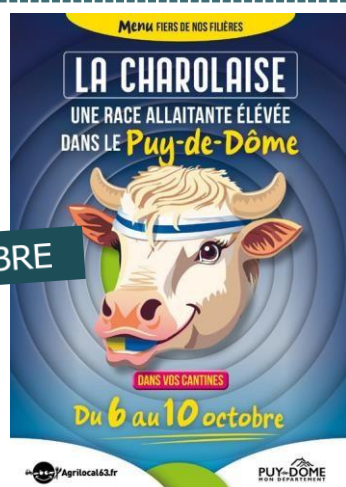
24 au 28 novembre : La Limousine



MARS



AVRIL



OCTOBRE



NOVEMBRE

ACCOMPAGNER LES COLLÈGES SUR LES QUESTIONS DE RESTAURATION RESPONSABLE

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Département organise des actions de sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des collégiens. Elles se déroulent avec l'appui du REEA (Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne) et consistent notamment à faire des pesées et du compost.

Cette action est renforcée par l'installation de selfs collaboratifs qui ont prouvé leur efficacité en matière de sobriété énergétique, de réduction des usages de l'eau et du volume de déchets.

Depuis 2011, plus de 40 collèges publics sur 56 ont été sensibilisés, soit quasiment la totalité des collèges du département.

La lutte contre le gaspillage est également menée avec l'installation de selfs participatifs qui permettent d'économiser les aliments, l'eau et l'énergie. Fin 2025, on dénombrait 28 selfs collaboratifs aménagés par le Département dans les collèges publics. Des selfs collaboratifs seront également installés à l'occasion des opérations de restructuration majeure programmées d'ici la fin du mandat en 2028.

Le logiciel de gestion Easilys

Le logiciel Easilys pour la gestion des denrées alimentaires a été déployé par l'ensemble des collèges publics depuis 2023. Les agents ont été formés pour gérer les commandes et les stocks, calculer le coût de revient d'un repas, élaborer des menus (etc.). Ce logiciel permet de mieux calculer le bilan carbone de l'alimentation des collèges.

La Malle alimentation durable

La *Malle alimentation durable* est un support de médiation à destination du réseau des bibliothèques sur la thématique de l'alimentation durable contenant ouvrages et jeux. Ce support de la médiathèque départementale propose de privilégier l'alimentation locale et biologique (circuits courts, agrilocal) et de réfléchir aux pistes autour de la consommation et du gaspillage. Elle contient également des fiches activités (Tawashi et Beewrap) sur le réemploi.

Avec la Malle alimentation durable, les bibliothécaires mettent en place des animations qui contribuent à améliorer la qualité de vie et à créer du lien social avec différents publics.



Le Département rencontre les entreprises

Dans le cadre de leurs travaux, les membres de la commission 5 accueillent régulièrement des partenaires du Département (ex. : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le 16 juin 2025) ou se rendent sur le terrain à l'invitation des entreprises locales.

Après la Société des Eaux de Volvic en 2024, ils ont assisté le 5 septembre 2025, au Domaine de Mons à Aubiat, à une présentation du projet MATRICE de la coopérative Limagrain.

MATRICE est une expérimentation systémique pour explorer en plein champs diverses stratégies répondant aux défis climatiques, économiques et environnementaux.

Sur 49 hectares, les agronomes du quatrième semencier mondial vont expérimenter et évaluer pendant 12 ans, plusieurs systèmes de culture innovants.

POUR UNE MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE EXEMPLAIRE

Une médiathèque entièrement rénovée

Figure de proue de la politique départementale en faveur de la culture pour tous et partout dans le Puy-de-Dôme, la médiathèque départementale a, de tout temps, été un lieu de réflexion et d'innovation.

Ces dernières années, le confort au sein du bâtiment pénalisait le travail des agents. Une réhabilitation d'ampleur a donc été réalisée depuis 2023 qui a permis de bénéficier de financements de la DRAC et de l'État (Dotation bibliothèque). Elle sera inaugurée en 2026.

Parmi les bénéfices de ce projet :

- le confort d'été a été amélioré,
- le bâtiment a été isolé par le sol et en façade,
- la toiture a été végétalisée (des panneaux solaires pourraient être installés),
- les luminaires ont été remplacés par des luminaires LEDs.

À noter, le bâtiment est chauffé par un réseau de chaleur depuis 2024.

Les équipes de la médiathèque quant à elles poursuivent leur investissement par des commandes de livres dédiés à la thématique de la transition écologique et par des actions telles que la *Malle alimentation durable* qui est prêtée aux bibliothèques depuis 2024. Un bel exemple de transversalité entre services de la direction agriculture et ceux de la médiathèque auquel on peut ajouter les actions proposées dans le cadre du festival départemental Connexions sur le numérique ou la *Bataille de la tech*.



L'association INSERCOOP se charge de trier les éléments des ouvrages avant qu'ils soient pilonnés

La Bataille de la Tech

La Bataille de la Tech est un jeu collaboratif qui permet d'ouvrir le débat sur les enjeux sociaux et environnementaux du numérique, ainsi que les leviers d'actions pour trouver des solutions. C'est une nouvelle action proposée en 2025 par la médiathèque à 30 agents du Département. Ces objectifs sont de protéger l'environnement en faisant durer son matériel, en utilisant moins de ressources et en développant l'économie circulaire en favorisant le réemploi, et en fin de cycle, le recyclage. Cette action s'inscrit dans les politiques « achats responsables » de la collectivité telle que décrite dans son Schéma des Achats Responsables.

Budget 2025 :

1 200 €

Le tri des documents pilonnés

Les livres qui n'ont plus leur place dans le fonds départemental, en raison de l'état, de l'intérêt et/ou de la pertinence de leur contenu, sont pilonnés par la Médiathèque.

Auparavant les livres étaient disposés dans une benne récupérée par une entreprise de gestion des déchets, mais les matières n'étaient pas dissociées, ce qui rendait leur recyclage impossible (plastique, papier, étiquette RFID, code-barres, etc.). Depuis plusieurs années, le Département travaille avec l'entreprise à but d'emploi INSERCOOP pour trier les matières et recycler les livres.

L'association sélectionne également une partie des livres et CD pour la revente (Emmaüs, Vinted, marchés).

En 2025, 6 595 livres et 594 CD ont été collectés, soit 1,33 tonne. Au 30 novembre 2025, 362 livres, 55 livres audio et 14 avaient été revendus.

Budget 2025 :

1 000 € TTC

MUTUALISATION DE LA CIRCULATION DES DOCUMENTS DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Depuis 2021, la Médiathèque départementale assure, dans ses missions, la circulation de ses collections (livres, livres lus, DVD, supports de médiation) à destination de 250 bibliothèques communales et intercommunales.

Un partenariat a été mis en place avec 6 EPCI pour les soutenir et mutualiser les moyens de la Médiathèque départementale (chauffeur-magasinier et navette Bibliodôme) dans la circulation de documents appartenant aux médiathèques de ces réseaux intercommunaux. La Médiathèque assure les acheminements dans les conditions suivantes :

- le planning est identique à celui des dessertes de la Médiathèque départementale, à savoir du mardi au vendredi, en dehors des périodes de vacances scolaires ;
- le volume de documents n'excède pas 6 caisses par jour de desserte ;
- les chauffeurs-magasiniers de la Médiathèque départementale n'effectuent aucune action sur les documents ;
- la Médiathèque s'engage à prévenir les EPCI en cas d'annulation du passage du Bibliodôme.

Les communautés de communes concernées :

- Ambert-Livradois-Forez ;
- Billom Communauté ;
- Plaine Limagne ;
- Dômes Sancy Artense ;
- Mond'Arverne ;
- Thiers-Dore-et-Montagne.

La mutualisation de ces tournées permet d'intégrer la circulation des documents des EPCI dans les tournées déjà assurées ce qui évite la mise en place de circuits supplémentaires, réduisant ainsi les émissions de CO₂ et la pollution.

L'amélioration de l'offre sans multiplier les déplacements des usagers, permet d'accéder à un catalogue élargi dans leur bibliothèque locale et montre une image positive du territoire engagé dans des pratiques durables et innovantes, conciliant accès à la culture et responsabilité environnementale.

Objectif 1

1.2

ADAPTER LES DÉPLACEMENTS

valoriser les transports en commun,
les mobilités et le covoiturage

Les déplacements et fret représentent 21 % des émissions de GES du Département (13 374 tCO₂eq en 2022).

Cette seconde source d'émission, après les achats, prend en compte :

- les déplacements des collégiens (première source d'émission au sein du poste « déplacements ») ;
- les déplacements de visiteurs ;
- les déplacements professionnels de la flotte de véhicule (essentiellement les engins routiers) ;
- les déplacements domicile-travail des agents.

Les déplacements des collégiens représentent 43 millions de kilomètres par an et relèvent de la compétence de la Région. Le Département peut agir sur les émissions des déplacements générées par ses agents, ses services routiers et ses événements sportifs et culturels.

ÉLECTRIFICATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU DÉPARTEMENT

La Direction Infrastructures Stratégiques et Grands Projets du Département (pôle PIAAT) veille à l'application des enjeux de la transition écologique et coordonne les études pour l'électrification des véhicules du Département en lien avec les différents services concernés : MTE, DRAT, DBPE, (etc.).

En lien avec la législation en matière de décarbonation des mobilités, le Département poursuit le verdissement de sa flotte qui est composée d'environ 741 véhicules classiques :

- Véhicules classiques poids inférieur à 3,5 tonnes :
 - Fourgons, Trafics : 172 ;
 - Véhicules Légers (VL) : 260 ;
 - Véhicules Légers Électriques (VLE) : 14 ;
 - Véhicules Utilitaires Légers (VUL Kangoo, Berlingo) : 166 ;
 - Véhicules Utilitaires Légers Électriques : 2 .
- Véhicules classiques poids supérieur à 3,5 tonnes :
 - Poids Lourds : 127.

Le nombre de véhicules inférieurs à 3,5 tonnes acquis en 2025 est en baisse en raison du vote tardif du budget, d'une offre plus restreinte auprès de l'UGAP et du lancement d'un système d'acquisition dynamique en fin d'année permettant de recourir à des achats sur stock ou d'occasion. Pour ces raisons, le Département a concentré ses achats en 2025 sur le matériel de travaux publics, tracteurs, saleuses, poids lourds.

2026 devrait voir se concrétiser le projet de déploiement de 20 véhicules électriques à l'Hôtel du Département avec l'installation de bornes de recharge (parking -2, -3).

Considérant la multitude de sites et les contraintes des métiers exercés par les agents, il a été décidé de faire appel à un cabinet d'étude spécialisé afin de proposer différents scénarios pour :

- le renouvellement de la flotte de véhicules légers (VL) et utilitaires légers (VUL) par des véhicules à faibles ou très faibles émissions ;
- l'implantation de points de charge sur les sites sélectionnés.

Débutée en 2024, cette étude confiée au cabinet Mobilize Power Solution s'est achevée en 2025.

Elle préconise le renouvellement d'une partie de la flotte par des véhicules de préférence électriques.

Des solutions hybrides (véhicules à faibles émissions) ont cependant été retenues, lorsque les véhicules électriques proposés sur le marché n'offrent pas une puissance ou une autonomie suffisante pour remplir les missions de service public du Département. Ces préconisations s'accompagnent d'un plan de déploiement des points de charge nécessaires sur les différents sites du Département.

Parallèlement, une autre étude a été menée pour l'électrification de la flotte de véhicules utilitaires (VU) dont la plupart sont utilisés par les services routiers (patrouilleurs, fourgons de fauchage, fourgons de sécurité, etc.).

Étude Watéa

Une analyse a été menée par la société clermontoise Watéa : 29 véhicules répartis dans toutes les DRAT ont été équipés de boîtiers de géolocalisation (selon un processus d'anonymisation des données conforme au RGPD) pendant 6 mois afin d'avoir un aperçu fidèle des besoins d'autonomie en toutes saisons (viabilité hivernale, fauchage, etc.).

L'analyse des données a permis de déterminer dans quelle mesure cette flotte était électrifiable et à quelles conditions (type de véhicules, installation de points de charge).

Les missions des agents imposent des déplacements réguliers qui impacteront moins l'environnement et la qualité de l'air lorsqu'ils seront réalisés avec des véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Calendrier

- 2024-2025 : études ;
- 2025-2030 : renouvellement de la flotte.

Budget 2025 :

Watéa : étude d'électrification de la flotte de VU : 2 784 € TTC

À savoir : L'étude pour l'électrification de la flotte des VL et VUL a été financée en 2024 pour un montant total de 39 220 € HT dont 5 300 € HT payés en 2025).

LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PdME)

Un Plan de Mobilité Employeur (PdME) est avant tout une démarche d'ordre environnemental, qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de vie en ville ou sur un territoire.

Il consiste à mettre en œuvre une démarche proposant un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs (transports collectifs, covoiturage et modes doux comme le vélo et la marche à pied) à la voiture individuelle, pour les déplacements domicile-travail et professionnels.

Pour les agents, il s'agit d'améliorer l'accessibilité aux sites de l'hypercentre tout en prenant en compte les problèmes (travaux, difficultés de stationnement, zones piétonnes) mais aussi les opportunités (proximité des lignes de bus, du tramway et de la SNCF).

En résumé, le PdME se structure autour de quatre axes principaux :

- la préservation de l'environnement ;
- l'optimisation des moyens affectés aux services et la rationalisation des conditions d'utilisation des véhicules de service ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux sites ;
- la réduction des coûts et des problèmes liés au stationnement.

L'adhésion au PdME est ouverte à tous les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la fonction publique qui se déplacent pour leurs trajets domicile/travail.

Elle permet de bénéficier d'une prise en charge par la collectivité à hauteur de 75 % des abonnements souscrits à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos. Cette participation concerne le ou les titre(s) de transport permettant d'effectuer, dans le temps le plus court, le trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail.

Les titres de transport concernés :

- les abonnements multimodaux (qui permettent d'utiliser plusieurs types de transports en commun : train, bus) à nombre de voyages illimités, ainsi que les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par la SNCF ou toute autre entreprise de transport public de personnes ;
- les abonnements à un service public de location de vélos.

À savoir :

- Il n'est pas possible pour un agent de cumuler la prise en charge d'un abonnement à un service de transports en commun et d'un abonnement à un service de location de vélos, si ces deux forfaits couvrent les mêmes trajets ;
- Le montant correspondant à la prise en charge par l'employeur est versé mensuellement, même si le titre est annuel ;
- Les titres de transport doivent être nominatifs ou comporter le numéro de la carte de transport (carte de train Oûra) ;
- Les titres achetés à l'unité (tickets de bus) ne sont pas pris en charge.

Pour adhérer au PdME, il suffit de se connecter à l'application PDE accessible depuis le menu « Vos applications » dans SPIDI.

Les piétons et les cyclistes bénéficient en plus d'un kit sécurité.

Le PdME a été adopté par délibération du 25 septembre 2007.

Budget prévu 2025 : 178 780 €
BUDGET PDE + FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Budget réalisé en 2025 : 125 650 € (prise en charge partielle des titres d'abonnements de transports correspondant aux déplacements des agents domicile-travail).

PDE ET FORFAIT MOBILITÉS DURABLES : 36 200 € payés début 2025 pour les agents qui sollicitent le FMD 2024.

Budget annexe : 7 820 € (commande annuelle auprès de la T2C - Billets sans contact bus-tram pour les déplacements professionnels des agents).

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Afin de réaffirmer sa volonté de promouvoir le covoiturage et le vélo pour les trajets domicile-travail, le Département propose une prime à ses agents : le Forfait Mobilités Durables (FMD).

Ce forfait fait partie intégrante de son plan d'actions du Plan de Mobilité Employeur (PdME) depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le dispositif été renforcé par un décret du 13 décembre 2022 relatif au versement du FMD dans la fonction publique territoriale qui prévoit :

- Le cumul du FMD et du remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Un agent peut se voir rembourser 75 % de son titre d'abonnement au réseau de transports publics et, percevoir également le FMD.
- De nouveaux moyens de transport sont ajoutés à la liste : les engins de déplacement personnel (EDP) motorisés : hoverboards, trottinettes électriques, gyropodes, véhicules en autopartage. Les engins de déplacement personnel motorisés dont il est question doivent être non polluants.
- Les agents contractuels de droit privé sont éligibles (emplois d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi, ou contrats d'apprentissage).

Les plafonds donnant droit au FMD ont également été révisés. 30 jours annuels suffisent et le montant est modulé en fonction du nombre de jours d'utilisation :

- 100 € pour 30 à 59 jours d'utilisation par an,
- 200 € entre 60 et 99 jours,
- 300 € pour 100 jours et plus par an.

L'élargissement des modalités de prise en charge aux agents au maximum des conditions autorisées par la réglementation a été adopté en Commission Permanente du Département du 11 juillet 2024.

Ils doivent transmettre une Déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le FMD est versé, avec certification du moyen de transport utilisé et du nombre de jours réalisés.

Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle. À ce titre, elle peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

Pour l'attribution du FMD, la réglementation ne fixe pas de condition relative à une distance minimum entre la résidence habituelle et le lieu de travail des agents.

Le forfait ne peut pas être octroyé aux agents bénéficiant d'un :

- logement de fonction sur leur lieu de travail,
- véhicule de fonction,
- transport collectif gratuit domicile-travail,
- transport gratuit de leur employeur.

Le versement du FMD est effectué en mars/avril, en une seule fraction au titre de l'année écoulée.

En 2025, 183 agents ont bénéficié du FMD.

Budget pour la collectivité :

46 600 €.

FMD versé sur la paie d'avril 2026.

La convention avec le SMTC-AC

En juillet 2025, dans le cadre de son Plan de Mobilité Employeur, le Département s'est réengagé dans un partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC).

Celui-ci va permettre d'offrir une alternative viable et durable à l'usage de la voiture sur Clermont et son agglomération ainsi que plusieurs avantages :

- amélioration de l'accessibilité aux réseaux de bus/tram et à la location de vélos ;
- optimisation des coûts de déplacement ;
- tarif préférentiel pour les agents : - 5 % sur le tarif public des abonnements de la T2C et à C-Vélo ;
- meilleure participation au développement durable ;
- amélioration de la qualité de vie des agents au travail.

LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail existe au sein du Département depuis 2008.

Il répond à des enjeux de bien-être au travail et permet la réduction des émissions polluantes. Il s'est développé en lien avec la crise COVID qui a entraîné un déploiement massif du travail à distance.

De 2019 à 2025, le nombre de contrats est ainsi passé de 480 à 1 300.

En 2022, le nouveau règlement général a permis : la dotation des agents en équipements numériques nomades et ergonomiques, la possibilité de télétravailler plus, de manière régulière ou flexible, la possibilité d'indemniser les coûts liés (mobilier, équipements permettant une meilleure ergonomie du lieu de télétravail, etc.).

Le règlement général doit être revu dans le cadre de la clause de revoyure.

Ce travail sera effectué avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social.

Évolution du télétravail

2024 : 1 204 contrats pour 21 178 jours télétravaillés
indemnisés 60 994 €

2025 : 1 300 contrats pour 28 025 jours télétravaillés
indemnisés 80 712 €

2025 par rapport à 2024 : 6 846 jours supplémentaires de télétravail. Coût supplémentaire d'environ 20 000 €*.

Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation du nombre de contrats (pour mémoire, le nombre total de postes éligibles est estimé à 1 500) ;
- l'installation du télétravail et de ses avantages dans les évolutions professionnelles (conciliation avec la vie personnelle, prescription dans le cadre de restrictions médicales par la médecine préventive afin de permettre le maintien dans l'emploi des agents selon leur pathologie, etc.) ;
- Le projet INSPIRE et la problématique d'accès au centre de Clermont-Ferrand.

*2,88€ par jour dans la limite de 200€ par an

DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) POUR LES AGENTS

Une offre gratuite pour les agents de Vélo à Assistance Électrique (VAE) a été mise en place en novembre 2021 par la Mission Transition Écologique du Département dans le cadre d'une expérimentation avec la société Green ON.

Il s'agit d'une offre de location clé en main incluant l'installation de 5 stations de 5 vélos, la maintenance préventive (tous les 2 mois) ainsi que l'assurance des VAE et des utilisateurs.

La finalité est de permettre aux agents d'effectuer des déplacements domicile-travail, des déplacements intersites, d'aller à des réunions extérieures ou d'effectuer des déplacements courts sur la pause déjeuner.

Dans le cadre de l'expérimentation, trois sites du Département ont été équipés d'une station à Clermont-Ferrand (Hôtel du Département et Centre Georges-Couthon) ainsi qu'à Riom, la Maison des Solidarités.

Il a ensuite été décidé de poursuivre l'offre et d'installer en 2022, deux autres stations, l'une aux Archives départementales à Clermont-Ferrand et la seconde à la Maison des Solidarités à Issoire.

Ce service fait désormais partie du Plan de Déplacement de la collectivité (PdME) et est inscrit dans le plan de transition du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) qui a été présenté en session en février 2025.

Le vélopartage induit de la qualité de vie au travail, puisqu'il permet aux agents de se déplacer librement, en mode doux.

Budget 2025 :

34 567 €

Objectif 1

1.3

ÊTRE PLUS SOBRE AVEC L'ÉNERGIE

adapter les bâtiments et les usages

L'énergie consommée par les bâtiments représente la 3^e source d'émission de GES soit 9,5 % des émissions totales du Département (5 863 tCO₂eq en 2022). Pour répondre aux objectifs de réduction de consommation d'énergie prévus par le Décret tertiaire de 50 % d'ici 2040, le Département a déclaré sur OPERAT (plateforme de l'Ademe) les consommations de ses 78 sites de plus de 1 000 m² dont 53 collèges publics (hors cités scolaires).

En 2022, année de collecte des données pour le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre, la consommation totale du Département s'élevait à 32,3 GWh.

Les consommations des collèges représentent la principale source d'émission du poste «énergie» (71 %), suivies des bâtiments administratifs et des bâtiments routiers.

FAIRE BAISSER LES ÉMISSIONS DE GES DES COLLÈGES (Marchés Globaux de Performance Énergétique)

L'énergie représente le troisième poste d'émission de GES des collèges après les achats de biens et les déplacements.

Conscient de la nécessité de rénover son parc bâti ancien, le Département a adopté en 2022 un Plan Marshall des collèges représentant 143 millions d'investissements d'ici 2030 dont 35 millions dédiés à la transition énergétique.

Chaque opération de rénovation votée dans ce cadre est conçue sous le prisme de la transition énergétique.

Le MGPE permet à l'acheteur d'associer l'exploitation et la maintenance à la conception et aux prestations de travaux, fournitures et services, afin de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Le dispositif peut être utilisé pour satisfaire tout objectif défini en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Il associe un groupement d'entreprises qui conseille le Département dès les études et qui s'engage sur un niveau d'économies d'énergies et des performances mesurables.

C'est une procédure longue et complexe. Le Département est aidé en cela par un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO).

Des Marchés Publics Globaux de Performance pour des réhabilitations complètes sont en cours pour 4 collèges : collège des Ancizes à Saint-Georges-de-Mons, La Durole à la Monnerie le Montel, Jean-Vilar à Riom, Du Pavin à Besse-Saint-Anastaise.

Deux collèges font l'objet d'une rénovation énergétique «seule» : Teilhard-de-Chardin à Chamalières, Anatole-France à Gerzat

LES RÉSEAUX DE CHALEUR

La réalisation des réseaux de chaleur est portée par le syndicat d'électricité Territoire d'Énergie63 qui a souhaité prendre cette compétence bénéficiant pour son développement de l'aide financière apportée par le Fonds chaleur de l'Ademe.

Pour le Département, sont raccordés à un réseau de chaleur :

- 2021 : bâtiment Vaucanson (Clermont-Ferrand) ;
- 2022 : 2 collèges (Issoire);
- 2024 : Médiathèque départementale (Clermont-Ferrand) ;
- 2025 : collège de Beaumont (janvier) et le collège du Pavin à Besse (septembre).

Les réseaux de chaleur offrent une alternative aux énergies fossiles.

Dans le Puy-de-Dôme, ils permettent d'exploiter le potentiel de biomasse (granulés bois), de la géothermie et du photovoltaïque.

En 2024, le Département a financé deux projets importants de réseaux de chaleur à Besse pour un montant de subvention de 1 million d'euros.

En commission permanente du 7 juillet 2025, 8 projets de chaufferies bois ont été également financés dont 3 sont raccordées à un réseau de chaleur :

- Riom-Limagne-et-Volcans (SD* : 300 000 €) ;
- Luzillat (SD : 43800 €) ;
- Pontgibaud (SD : 347 000 €).

*SD : Subvention Départementale

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Le dispositif des CEE a été créé en 2005 dans le cadre de la loi POPE (Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique).

Il permet de valoriser sous forme de cession les kWh Cumac*, c'est-à-dire, les économies réalisées pendant la durée de vie estimée des équipements en kWh grâce aux opérations réalisées sur le patrimoine : isolation des murs, des toitures, changement des menuiseries, remplacement des luminaires par des LEDs, installation de chaudières haute performance énergétique, (etc.).

Les CEE sont une source de recettes car ils sont revendus à des fournisseurs d'énergie dit « obligés ».

En 2013, le Département s'est inscrit dans cette démarche en collectant des CEE via EMMY le registre national des CEE.

En 2021 et 2022, le Département a cumulé 16 015 484 kWh Cumac de CEE.

En 2025, compte tenu du contexte favorable du marché des CEE, une consultation a été lancée auprès des obligés par le service achats et stratégie énergétique territoriale du Département.

La transaction a été réalisée via la cession depuis le registre EMMY de 16 015 484 kWh Cumac liés aux projets réalisés en 2021-2022.

L'ordre de transfert a été validé auprès de la société ACT Commodities qui a remis la meilleure offre avec un prix de transaction de 9,162 € par MWh Cumac, soit une valorisation de 146 733 € en recette de fonctionnement pour le Département qui a pris acte par délibération de cette cession en octobre 2025.

Les travaux du Département concernés :

2021

- Collège Gérard-Philippe (isolation des murs) ;
- Hôtel du Département (changement des menuiseries extérieures) ;
- Archives départementales (Gestion Technique Centralisée).

2022

- Collège Marcel-Bony (isolation de toiture, des murs, remplacement des menuiseries extérieures).

Les CEE des communes

Le Département s'est également investi aux côtés de l'Aduhme pour inviter les autres collectivités du Puy-de-Dôme à obtenir puis revendre via la plateforme NR-PRO leurs CEE.

Pour les CEE des communes, 38 960 € de primes étaient perçues ou à percevoir en 2025 pour 6 projets déposés.

Cela représente 5 549 937 kWh Cumac d'économies estimées.

Les travaux des communes concernés :

- La rénovation du tiers lieu innovant d'Olmet ;
- L'extension et la rénovation du gîte « Le Gamounet » à Saint-Bonnet-près-Riom (Association les Brayauds) ;
- La Maison de santé d'Aigueperse ;
- La rénovation énergétique de la Poste de Saint-Priest-des-Champs ;
- La rénovation énergétique de l'auberge de Luzillat ;
- La rénovation de deux appartements à Laqueuille.

*Cumac pour CUMulé et ACTualisé

LES GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique du Département coordonne avec l'appui de l'Aduhme, deux groupements de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Les membres (des collectivités, des collèges, etc.) sont accompagnés dans la réalisation de ces marchés très complexes.

En 2024, le périmètre des groupements s'est élargi :

- Pour le gaz acheté en juillet 2024 :

208 membres dont 5 nouveaux (dont le SMTc et le CROUS à Clermont-Ferrand). En 2023, la consommation totale de gaz des membres a diminué de -12 %. Le volume acheté a donc suivi en conséquence.

- Pour l'électricité achetée en octobre 2024 :

107 membres dont 28 nouveaux. 71 membres ont sollicité de l'électricité Haute Valeur Environnementale (HVE) pour 506 points de livraison.

En 2024, le lot d'achat d'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) acheté pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 a doublé de volume par rapport au précédent accord-cadre (32 GWh par an, contre 16 GWh précédemment).

Le fournisseur retenu a proposé une électricité 100 % verte, à partir d'un parc éolien français et issue d'un contrat direct avec un producteur.

Tous les collèges, ainsi que l'Hôtel du Département, la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie et les sites de la collectivité raccordés au réseau de chaleur seront fournis pour les 3 prochaines années en électricité HVE.

De nouvelles pistes stratégiques sont en cours d'étude pour la couverture d'une partie des besoins par des contrats locaux d'approvisionnement afin de limiter la dépendance aux marchés de gros.

La hausse (et la volatilité) des prix de l'énergie et l'extrême technicité de ces marchés renforcent le rôle d'accompagnement du Département auprès des collèges et des collectivités.

Un groupement de commandes pour l'achat de granulés bois énergie en vrac est en cours d'étude à l'échelle du Département.

Une phase de sourcing a eu lieu en septembre 2025 afin de mesurer la pertinence de sa mise en œuvre.

Objectif 2

AIDER LES TERRITOIRES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 21 Innover avec des dispositifs de coopération et des aides financières du Département
- 22 S'engager pour la qualité de vie, le logement et l'urbanisme
- 23 Favoriser les déplacements bas carbone sur le territoire



Solaire Dôme

Le 25 mars 2025, les représentants du Département, de l'Aduhme et les collectivités bénéficiaires de Solaire Dôme se sont réunis à Chanat-la-Mouteyre, commune ayant bénéficié de ce dispositif qui a pour objectif d'installer une centrale solaire en toiture d'un bâtiment public.

Objectif 2

2.1

INNOVER AVEC DES DISPOSITIFS DE COOPÉRATION ET DES AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT



Sur la photo, les représentants de l'association « En avant la Saunière » projet le plus plébiscité avec 791 votes.

BEC 3 : 3 projets « coup de cœur »

En 2025, le règlement du Budget Écologique Citoyen a été modifié pour permettre aux trois projets les plus plébiscités de bénéficier de bonus financiers :

- Une Oasis en devenir à la Saunière (canton de Cournon-d'Auvergne, bonus 3 000 €) ;
- Création d'un espace de biodiversité pour sensibiliser le public (canton d'Issoire, bonus 2 000 €) ;
- Redécouvrir les moulins oubliés de la Vallée du Madet (canton de Billom, bonus 1 000 €).

Les lauréats ont été invités au Département le 16 décembre où ils se sont vus remettre un kube du sculpteur Thierry Courtadon des mains de leurs conseillers départementaux..

LA FABRIQUE DÉPARTEMENTALE DES TRANSITIONS

La Fabrique Départementale des Transitions du Puy-de-Dôme (FDT63) est un dispositif initié en 2022 par le Département et l'Association de Promotion de la Fabrique des Transitions pour faire évoluer les relations entre le Département et les territoires en sortant d'une logique de guichet.

Ce dispositif a débuté par la signature de conventions avec 4 territoires pionniers : les communes de Beaumont et Chastreix et les communautés de communes Combrailles-Sioule-et-Morge et Billom Communauté.

Ces 4 premiers territoires avaient jusqu'au 31 mars 2025 pour déposer leurs demandes de financement pour leurs projets.

Les territoires de Beaumont et de Billom Communauté n'ont pas déposé de demande de financement. Les incertitudes budgétaires pesant sur les collectivités expliquent en partie ces évolutions.

Le projet «Habitat Léger», porté par Billom Communauté, sera désormais porté par Pérignat-es-Allier, celle-ci étant l'unique commune du territoire à mettre en œuvre ce projet.

Ainsi, Pérignat-es-Allier a intégré la Fabrique Départementale des Transitions en septembre 2025, en lieu et place de Billom Communauté.

La communauté de communes Combrailles-Sioule-et-Morge développe quant à elle un projet de mobilité alternative articulé autour de la location de vélos à assistance électrique et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Chastreix développe un projet «4 saisons» autour d'une aire de jeux en réemploi et poursuit le dispositif Nature Art Chastreix, l'installation de bornes de recharge VAE et de table de lecture du paysage.

La Fabrique Départementale des Transitions a accueilli un nouveau membre, la commune de Saint-Amant-Tallende au printemps 2025.

En 2025, trois réunions du réseau FDT ont été organisées en avril, juin, et décembre.

Budget :

un accompagnement de 200 000 € est proposé à chaque territoire, pour la réalisation d'un projet de transition écologique, à l'issue de la phase de diagnostic et d'accompagnement.

LE BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN (BEC)

Le Budget Écologique Citoyen, le budget participatif du Département, s'intitule pour cette troisième édition : « Végétalisez, restaurez ».

Les thématiques sont limitées en 2025 au patrimoine bâti et patrimoine végétal.

Une exigence qui implique davantage les communes : le terrain mis à disposition doit être un terrain communal, ou tout autre bien public.

Les projets sont déposés par des associations ou des collectifs constitués.

Pour cette édition, la liste des projets éligibles est établie par les équipes du Département au regard des critères du règlement validé par les élus. Le recours au réemploi et au local est favorisé.

Budget :

Investissement : 900 000 €

Fonctionnement : 115 000 €

Plafond par projet : 14 000 €

3 bonus financiers ont été accordés aux projets les plus plébiscités

Echéancier :

7 novembre 2025 : publication des résultats (19 418 votes) ;

Janvier 2026 : conventionnement ;

30 juin 2027 : échéance de réalisation des projets.

LES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CTDD)

À travers le Plan Stratégique Départemental (PSD), le Département a affirmé sa volonté d'accompagner les territoires dans leurs projets afin de répondre aux enjeux qu'ils soient démographiques, sociaux ou environnementaux.

Il souhaite se positionner en fédérateur/incitateur en faveur de la transition écologique.

Le dispositif des CTDD 2023-2026 (voté en juillet 2024) pour lequel le Département a souhaité maintenir les financements a vocation à accompagner l'émergence de projets portés par les EPCI.

Il représente également un cadre facilitant la réflexion, l'initiative et l'expérimentation pour définir les besoins en matière d'équipements prioritaires.

Budget :

14 projets ont été financés dans le cadre des CTDD en 2025 pour un montant de 3 385 591 €.

Parmi ces 14 projets, 5 relèvent de la transition écologique :

- Ambert-Livradois-Forez (Rénovation Gare de l'Utopie à Vertolaye 68 960 €, et 2 véhicules électriques pour le Service Eau et Assainissement, 49 916 €) ;
- Billom Communauté (stationnements vélos, 53 472 €) ;
- Thiers-Dore-et-Montagne (recyclerie dans le cadre de l'Écopôle, 1 244 700 €) ;
- Dôme Sancy Artense (rénovation du complexe sportif de la Tour d'Auvergne, 54 087 €).



Le groupe scolaire les Volcans :

Un modèle d'école durable et sobre en carbone

Le 11 septembre 2025, le Département a participé à l'inauguration du groupe scolaire Les Volcans à Issoire. Le projet permet d'organiser en un seul bâtiment deux écoles avec des accès et cours extérieures dissociées.

Les cours de récréation confèrent une place centrale à la valorisation des espaces de nature pour offrir un cadre de récréation plus naturel ainsi qu'une diversité d'espaces.

Le « chemin des écoliers » est un cheminement dédié aux piétons et aux cyclistes qui traversent le site, ce qui évite aux familles de faire un grand tour du quartier, voire de se déplacer en voiture.

La sobriété énergétique, la décarbonation et le confort thermique sont garantis même en cas de forte chaleur grâce au PAC géothermie et géocooling pour une production annuelle de 70 MWh et 22,4 tCO₂eq évitées grâce au Contrat Chaleur Renouvelable de l'Ademe et production solaire photovoltaïque en toiture.

Le bâtiment utilise des matériaux bas carbone (béton bas carbone, bois local du Massif central, isolation en chanvre) et mobilise des entreprises locales.

L'école a été mise en service à la rentrée 2025, avec un contrat de performance sur 5 ans pour garantir durabilité et efficacité.

Budget travaux :

12 478 320 € HT

dont Ademe – Fonds chaleur : 70 054 €

Département - FIC 2023 : 455 000 €

LES BONUS FINANCIERS TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU FIC (Fonds des Initiatives Communales)

Le Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023/2026 permet d'accompagner les communes dans leurs projets.

Trois bonus financiers en lien avec la transition écologique sont cumulables avec le FIC :

BONUS BOIS LOCAL

Accordé à hauteur de 15% du lot «bois» d'un projet valorisant les ressources forestières issues de la région ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes ou certifiées BTMC* ou équivalent.

Il appartient à la commune de faire apparaître les dépenses éligibles dans le plan de financement et de fournir tout justificatif attestant du caractère local du bois (certification, attestation sur l'honneur du maire).

BONUS ÉNERGIE

Accordé à hauteur de 15% des lots concernés par une économie d'énergie dès lors que l'opération de rénovation permet d'attester d'un gain énergétique d'au moins 30%. Modification du règlement du FIC : pour les opérations de construction neuve, le bonus est accordé pour des projets permettant de dépasser la réglementation en vigueur d'au moins 10%.

Les projets photovoltaïques incluant la revente de l'électricité produite ne sont pas éligibles.

Les communes peuvent être aidées par l'Aduhme en amont de leur projet.

BONUS RÉEMPLOI

Accordé à hauteur de 15% des lots comportant exclusivement des matériaux et/ou équipements de réemploi ou des lots visant la dépose de matériaux en vue d'un réemploi.

Il appartient à la commune de faire apparaître les dépenses éligibles dans le plan de financement et de fournir tout justificatif attestant du réemploi des matériaux ou équipements (certification, attestation sur l'honneur du maire) pour le versement de la subvention.

Budget :

385 projets ont été financés dans le cadre du FIC en 2025 pour un montant de subvention globale de 12 060 185 € dont :

- 11 011 729 € de FIC base ;
- 1 048 456 € pour les bonus.

En 2025, parmi ces 385 projets, plusieurs ont été accompagnés via un ou plusieurs bonus transition écologique :

- Bonus bois : 178 643 € (15 projets) ;
- Bonus énergie : 839 587 € (22 projets) ;
- Bonus réemploi : 30 226 € (6 projets).

*BTMC : Bois des Territoires du Massif Central

ADUHME - CONVENTION FINANCIÈRE 2025

L'Aduhme, l'agence locale des énergies du Puy-de-Dôme est l'un des partenaires privilégiés du Département pour la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique.

Pour l'année 2025, l'agence a conventionné avec le Département pour la poursuite ou la mise en œuvre de plusieurs actions dont :

- l'animation de la filière bois-énergie ;
- l'opération Cocon3 (remplacement des chaudières au fioul des bâtiments publics) ;
- le déploiement du plan d'efficacité et de sobriété énergie du Département ;
- la mise en œuvre du SPRH, le Service Public de Rénovation de l'Habitat ;
- le dispositif SANTé+ (poursuite de l'accompagnement des établissements médico-sociaux pour leur transition énergétique) ;
- le dispositif SCOLAé+ ;

- l'appui au déploiement de la filière photovoltaïque auprès des acteurs publics et privés du Puy-de-Dôme ;
- l'animation de groupes de travail sur la stratégie pour couvrir les besoins en énergie (achats en circuits courts, achats de bois énergie) ;
- la mise en œuvre et le suivi des marchés d'exploitation et des contrats de performance énergétique en lien avec les objectifs du Décret tertiaire.

Budget :

Cotisation 2025 : 49 612 €

Subvention de fonctionnement 2025 :
199 979 € au titre de la convention
financière 2025.

LA SAS PUYS D'ÉNERGIES

La SAS Puits d'Énergies est une holding financière créée en 2022 par le Département et le syndicat d'électricité Territoire d'Énergie63.

Elle a pour objectif de prendre des parts dans des sociétés de projets publics-privés dont la vocation est de développer la production d'ENR en prenant appui sur les propriétés du Département.

Le 26 septembre 2024, la directrice de la SAS Puits d'Énergies a pris ses fonctions.

La SAS Horizons 1465, la première société fille de la SAS Puits d'Énergies créée en 2024 est pilotée par la société Copergreen dont Avitacum, la société d'investissement, est actionnaire majoritaire.

Elle concerne l'installation de panneaux photovoltaïques. Les premières études pour valider la capacité des structures à supporter notamment le poids des panneaux se sont déroulées en 2024. Les premiers collèges solarisés dans ce cadre (les collèges de Ceyrat, Aubière et la Ribeyre à Cournon) pourraient être livrés en 2026.

La SAS Horizons 1465 répond par ailleurs à des appels à manifestation d'intérêt lancés par d'autres collectivités.

Elle prospecte également pour un développement de projets ENR sur d'autres sites du Département.

En 2025, la SAS Puits d'Énergies a été accompagnée par des experts comptables et des juristes afin d'engager une restructuration pour monter en compétences, pour développer une ingénierie d'accompagnement des territoires.

HorizOons
1465

SCOLAEé et SCOLAEé+ SERVICE DE CONSEIL LOCAL POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Le programme SCOLAEé est porté par le Département et l'Aduhme et a pour vocation d'accompagner :

- 20 communes dans la rénovation globale de leurs établissements scolaires ;
- 5 communes dans le suivi de leurs performances énergétiques.

1. Convention SCOLAEé du 12 juillet 2021 au 30 juin 2024. L'aide de 349 752 € de la FNCCR a permis de financer deux postes d'économies de flux, des prestations complémentaires et des études pré-opérationnelles à destination des vingt communes accompagnées et des cinq rénovations suivies post-travaux.

Budget total de la convention tous maîtres d'ouvrage confondus (Département, Aduhme et communes lauréates) :

Dépenses SCOLAEé : 711 509 €

Recettes SCOLAEé : 349 752 €

2. Convention SCOLAEé+ du 15 juillet 2024 au 31 décembre 2026. L'aide prévisionnelle de 1 612 486 € permettra de cofinancer deux postes d'économies de flux, des mesures de qualité de l'air intérieur avant travaux et des études de maîtrise d'œuvre à destination des vingt communes accompagnées.

Budget total de la convention tous maîtres d'ouvrage confondus (Département, Aduhme et communes lauréates) :

Dépenses SCOLAEé+ : 3 299 453 €

Recettes SCOLAEé+ : 1 612 486 €

Budget 2025 du programme SCOLAEé+ pour le Département seul :

Dépenses SCOLAEé+ : 522 891 €

Recettes SCOLAEé+ : 522 891 €

Les 20 communes lauréates SCOLAEé :

Sallèdes - Saint-Jean-d'Heurs - Marsat
Saint-Anthème - Enval - Lempdes - Jumeaux
Vertaizon - Chanonat - Volvic
Pérignat-lès-Sarliève - Les Ancizes-Comps
Dorat - Lapeyrouse - SIVOS de la Monne
Saint-Etienne-sur-Usson - Clermont-Ferrand
Cournon-d'Auvergne - Saint-Germain-Lembron
Châteaugay

Les communes de Cournon-d'Auvergne, d'Enval et de Jumeaux se sont désengagées officiellement en 2025.

Les 5 rénovations antérieures suivies SCOLAEé

Aulnat - Aydat - La Roche-Blanche - Lempdes
Saint-Rémy-sur-Durolle

Fin du programme SCOLAEé+ :
31 décembre 2026

LE DISPOSITIF SANTÉ ET SANTÉ+ : Service d'Accompagnement Novateur à la Transition Énergétique

En 2021, le dispositif SANTÉ, un projet issu de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) CHARME de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a été proposé à 70 établissements de santé et médico-sociaux du Puy-de-Dôme pour améliorer leur transition énergétique.

Son pilotage est réalisé au sein de la Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique (DBPE) du Département en partenariat avec l'Aduhme.

En 2025, la transversalité avec le Pôle Solidarités Sociales, a pris une part plus importante, du fait du suivi de l'affectation de l'enveloppe de 1 million, pour aider les 10 établissements disposant d'un audit réalisé dans le cadre de SANTÉ à concrétiser une part de leurs investissements.

Le comité de pilotage SANTÉ rassemble :

- DBPE (Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique) ;
- Aduhme (Agence locale des énergies) ;
- PSS (Pôle Solidarités Sociales) ;
- PIRAT (Pôle Innovation, Ressources, Appui aux Transitions) ;
- Cabinet du Président du Puy-de-Dôme ;
- Vice-présidents associés.

Le dispositif SANTÉ déployé de 2021 à 2024, a eu pour vocation d'accompagner 20 Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt local, lancé en décembre 2021. Ce dispositif d'ingénierie territoriale et d'accompagnement de mesures d'efficacité ou de projet de rénovation est marqué par des ambitions en matière :

- d'efficacité énergétique, en vue de répondre au Décret tertiaire (40% d'économies d'énergie en 2030 puis -60% en 2050) ;
- d'impact sur le coût de journée ;
- de confort d'usage.

Ce dispositif a été porté par le Département du Puy-de-Dôme, l'Aduhme et avec le Département de la Gironde et son Agence Locale Energie et Climat (ALEC), qui ont suivi également 20 établissements sur leur territoire.

Le dispositif SANTÉ a permis pour chacun des Départements le financement de :

- deux postes d'économies de flux (financement partiel) ;
- 20 profils énergétiques de bâtiments ESMS et pistes de travail d'optimisation élaborés par le binôme d'économies de flux ;
- matériels de suivi, tels que des sondes enregistreuses de température ;
- 10 études pré-opérationnelles (audits énergétiques, aide à la décision sur les priorisations pour accompagner le passage à l'action).

SANTé+

En 2025, la candidature du Département du Puy-de-Dôme au Fonds CHÊNE de la FNCCR, conjointe entre le Département et l'Aduhme a été retenue pour la poursuite du dispositif SANTé.

Nommé SANTé+, le nouveau dispositif permet de poursuivre l'accompagnement, des 20 Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) suivis depuis 2021 dans le cadre de SANTé pour :

- mettre à jour les profils énergétiques (observation, analyse des actions mises en place, corrections) ;
- sensibiliser et déployer l'information et les retours d'expériences pour promouvoir les actions rapidement opérationnelles ;
- accompagner le programme d'aide à l'investissement réservé au dispositif SANTé, suite à la délibération du 11 juillet 2024.

L'aide de la FNCCR sur 2025-2026, portera uniquement sur le financement de la conduite de projet du Centre de l'Enfance et de la Famille (CDEF), en Marché Global de Performance.

Budget 2021-2024

Aide de la FNCCR pour SANTé :
480 180 € HT

2025 :

Pas de dépense, car les établissements sont dans les phases de consultation pour recruter leur maîtrise d'œuvre et disposer d'estimations pour :

- décarboner (suppression chaudière fioul, ou chaudières gaz plus performantes) ;
- recourir aux énergies renouvelables lorsque c'est possible ;
- aménager les bâtiments, végétaliser, contribuer au confort d'été et favoriser la biodiversité.

Rappel du budget total du dispositif (2021 à 2024)

	Puy-de-Dôme		Gironde	
Répartition pour les 4 partenaires du groupement	Département	Aduhme	Département	Alec
Financement des postes d'économies de flux	60 000 €	84 000 €	78 000 €	64 100 €
Aides pour 20 études énergétiques à reverser aux ESMS (10 par département)	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €
Aides pour 12 projets MGP (6 par département)	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €
Totaux	220 000 €	84 000 €	238 000 €	64 100 €

De 2021 à 2024, le Département du Puy-de-Dôme a coordonné les flux financiers du groupement «Puy-de-Dôme / Gironde» et redistribuait les aides perçues de la FNCCR à ses partenaires.

2024 correspond à la fin du programme SANTé.

LA PLANIFICATION DES ZONES D'INSTALLATION ENR

Face aux prérogatives de la loi APER du 10 mars 2023, le Département et l'État (DDT du Puy-de-Dôme) se sont associés pour proposer une aide financière aux EPCI dans la réalisation d'études de planification de zones d'installation d'énergies renouvelables, afin de permettre la définition de zones d'accélération (ZAENR).

Le Département propose une aide allant jusqu'à 30 % dans la limite de 20 000 € par territoire, et la DDT63 jusqu'à 50 %.

Deux études ont été financées en 2025 pour :

- Clermont Auvergne Métropole (7 avril),
Coût total : 82 000 €, dont aide du Département 20 000 € ;
- Pays-de-Saint-Eloy (29 septembre),
Coût total : 31 080 €, dont aide du Département 9 324 €.

Calendrier :

2023 : date de mise en œuvre ;

2024-2025 : déploiement de l'aide ;

2025 : 12 EPCI sur 14 ont bénéficié de cette aide. Combrailles Sioule et Morge a initié cette démarche avant l'aide. Dôme Sancy Artense n'a pas donné suite ;

Été 2025 : une stagiaire a été accueillie par le Département pour réaliser une synthèse des premières études de planification des énergies renouvelables (bilan de mi-parcours).

Budget total de l'aide départementale
2023-2025 :

105 000 €

LE DISPOSITIF SOLAIRE DÔME

Le Département et l'Aduhme ont engagé en 2020 l'opération Solaire Dôme.

Celle-ci a pour objectif de financer une centaine de petites installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m²) en toitures de bâtiments publics.

4 400 analyses d'opportunité technico-économiques ont été réalisées par l'Aduhme au bénéfice des communes pour évaluer la faisabilité de raccordement au réseau de distribution en vue de l'injection de la production.

L'Aduhme a assuré la coordination des groupements de commandes pour attribuer les marchés à des installateurs qualifiés sur la base d'un cahier des charges.

Le Département a apporté une aide financière à l'investissement au bloc communal en complément de l'ingénierie apportée par l'Aduhme : 5 000 € par installation, une installation par collectivité.

Date de mise en œuvre : les premiers dossiers ont été votés dès 2021.

Le dispositif est terminé depuis le 31 décembre 2023. Il n'y a plus d'engagement de nouvelles subventions. Pour autant, la majorité des dossiers sont encore en cours de réalisation et le paiement de la subvention intervient au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.

Sur la totalité du programme 2021-2023, 157 collectivités (146 communes, 11 intercommunalités) ont bénéficié de cette aide pour un montant total de subvention de 785 000 €, soit 157 projets financés bien au-delà de l'ambition de départ estimée à 100 projets accompagnés.

Budget :

Une AP de 500 000 € a été votée lors de la session du 3 juillet 2020 abondée de 250 000 € au Budget primitif 2022 et augmentée de 35 000 € afin de présenter l'ensemble des dernières demandes au Budget primitif 2024, soit une AP totale de 785 000 €.

DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

Le Département contribue à la promotion des ENR tout en valorisant la ressource bois local et les sous-produits de la filière forêt-bois, permettant la création d'emplois locaux.

Depuis 2023, un nouveau dispositif d'aides a été mis en place visant à accompagner les collectivités dans la réalisation de chaufferies collectives bois énergie (chaufferies et/ou réseaux de chaleur) via une aide forfaitaire incitative de 50 à 250 €/MWh EnR bois-énergie produits.

	2023	2024	2025
Subventions allouées	315 974 €	1 117 454 €	971 520 €
Chaufferies installées	13	8	8
Puissance bois installée	1 723 kW	14 345 kW	3 116 kW
Production bois annuelle	2 623,33 MWh/an	12 389,3 MWh/an	6 468, 8 MWh/an
Combustible utilisé (granulés et/ou plaquettes forestières)	685 T/an	4 651 T/an	2 207 T/an
Longueur réseau	785 ml	6 834 ml	2 983 ml
Émissions de gaz à effet de serre évitées	630 tCO ₂ eq/an	2 904 tCO ₂ eq/an	1 462 tCO ₂ eq/an

En commission permanente du 7 juillet 2025, 8 projets de chaufferies bois ont bénéficié de subventions départementales : La Tour d'Auvergne (aide départementale : 259 750 €), Saint-Jean-des-Ollières (aide départementale : 7 245 €), Saint-Etienne-sur-Usson (aide départementale : 4 260 €), Monestier (aide départementale : 6 180 €), Riom-Limagne-et-Volcans (aide départementale : 300 000 €), Luzillat (aide départementale : 43 800 €), Pontgibaud (aide départementale : 347 000 €), Les Pradeaux (aide départementale : 3 285 €). Les projets ont été financés mais pas inaugurés sur 2025.

COCON 3

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude dans les bâtiments d'habitation ou à usage professionnel, neufs ou existants, doivent respecter un plafond d'émissions de GES de 300 gCO₂eq/KWh PCI.

Ce qui exclut l'installation d'équipements neufs fonctionnant au fioul, car ils dépassent ce quota. L'opération de massification Cocon3 imaginée par le Département a pour objectif de financer les études pour la conversion des chaudières fioul et propane des bâtiments départementaux, du SDIS et des bâtiments des collectivités vers des systèmes de production de chaleur renouvelable (majoritairement bois-énergie, PAC géothermique, solaire thermique). Le groupement de Cocon3 est composé de 91 acteurs publics (SDIS, 3 EPCI Mond'Arverne Communauté, Riom Limagne et Volcans et Thiers-Dore-et-Montagne, 86 communes et le Département) pour lequel on a recensé 206 chaudières fioul.

Le Département coordonne ce groupement et assure l'appui administratif (gestion des marchés, mobilisation et exécution financière) et juridique pour assurer le respect de l'obligation réglementaire sur la fin du fioul.

On distingue 2 phases :

- La réalisation des études de choix énergétique comprenant le diagnostic de l'existant avec préconisations d'actions voire de travaux d'économies d'énergie qui a pris fin en avril 2025 ;
- Les études de faisabilité «chaleur renouvelable» (selon le cahier des charges de l'Ademe) pour les collectivités qui souhaitent poursuivre. Subvention du Contrat chaleur renouvelable de l'Ademe possible à hauteur de 70 %.

Calendrier :

Juin 2023 à avril 2025 : études de choix énergétique ;

Mai 2025 à juillet 2026 : délibération des collectivités si volonté de poursuivre en phase 2, puis lancement des travaux par chaque collectivité.

Budget :

Études et financements de choix énergétiques : 428 424 € ;

Études de faisabilité en fonction du type d'énergie : 1 950 € à 7 840 € HT.

Fonds vert pour Cocon3 : 123 220 €.

DISPOSITIF ECOCOM +

Depuis 2023, le Département a initié des rencontres avec les communes pour ajuster ses dispositifs d'aides. Sa volonté est de répondre à des besoins conjoncturels pour lesquels il prend en charge l'ingénierie et l'investissement de projets qui nécessitent peu de frais de fonctionnement.

Un nouveau dispositif baptisé Ecocom+ a ainsi été lancé en 2024 sur la base des résultats de l'*Enquête sur la transition écologique des communes puydômoises* menée en 2023 par le Département qui ont montré la préoccupation des élus pour l'eau et l'énergie.

Ainsi, après un dispositif Ecocom+1 dédié à l'achat de cuves de récupération d'eau en 2023, le Département a proposé en 2024 un Ecocom+2 pour l'achat de luminaires LEDs.

Aide à l'achat de luminaires LEDs (Ecocom+2)

L'installation de LEDS permet de réduire les consommations d'énergie des établissements publics, les coûts associés et favorise le confort et la qualité de vie des agents et usagers.

Leur durabilité diminue la fréquence de remplacement, et entraîne des économies supplémentaires.

En juillet 2024, le Département a mis en place cette nouvelle aide avec une première enveloppe globale de 75 000 €.

Chaque dossier peut prétendre à une subvention fixée à 80 % du prix HT d'un ou plusieurs luminaires LEDS (limite de 3 000 € par bénéficiaire).

Les 28 premières communes qui ont déposé un dossier ont pu bénéficier de cette aide dès 2024.

Des demandes étant non satisfaites, le Département a souhaité renouveler en 2025 cette aide et a alloué une nouvelle enveloppe de 50 000 €.

Budget 2024 :
75 000 €

Budget 2025 :
50 000 €

Végétalisation et adaptation à la chaleur

Le 2 juillet 2025, le Département a organisé avec le CISCA* au Domaine de la Prade à Cébazat la 4^e Rencontre avec les maires et les élus municipaux sur la transition écologique.

Ses objectifs : présenter les deux premières opérations Ecocom+ et proposer des ateliers de coopération sur la végétalisation et l'adaptation à la chaleur.

Trois pistes d'actions ont été soumises à la réflexion des élus municipaux : le développement des microforêts, la végétalisation du mobilier urbain, l'aménagement de cours végétalisées.

La vocation d'Ecocom+ a été rappelé, tout en soulignant la complémentarité avec les autres aides départementales : le BEC, le budget participatif du Département qui finance des projets portés par les citoyens, le FIC (Fonds des Initiatives Communales), les CTDD (Contrats Territoriaux de Développement Durable).

*CISCA : Centre d'Innovation Sociale Clermont Auvergne

Objectif 2

2.2

S'ENGAGER POUR LA QUALITÉ DE VIE, LE LOGEMENT ET L'URBANISME

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT DU PUY-DE-DÔME 2025-2030

Véritable feuille de route de la politique départementale de l'habitat pour les six années à venir, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) est élaboré par l'État et le Département, avec le concours des EPCI.

Ce plan assure la cohérence entre les politiques de l'habitat des territoires puydômois et les politiques du Département en faveur de la lutte contre les inégalités territoriales.

Le PDH doit répondre à 6 défis :

- **Défi 1 :**
Répondre aux enjeux sociaux, territoriaux et écologiques de l'habitat ;
- **Défi 2 :**
Affirmer la plus-value de l'échelle départementale en matière d'expérimentation et d'innovation ;
- **Défi 3 :**
Projeter la constitution d'un ensemblier de la rénovation ;
- **Défi 4 :**
Favoriser la transversalité des politiques départementales de l'habitat en articulation avec celles des territoires ;
- **Défi 5 :**
Accompagner les stratégies territoriales des EPCI en tant que partenaires essentiels ;
- **Défi 6 :**
Densifier et animer l'écosystème des acteurs de l'habitat dans le Puy-de-Dôme.

Ses 4 grandes orientations stratégiques sont :

- **Orientation 1 :** produire une offre nouvelle de logements pour tous les publics ;
- **Orientation 2 :** amplifier la rénovation du parc de logement pour un habitat durable et décarboné ;
- **Orientation 3 :** mobiliser les outils d'aménagement afin d'accompagner la revitalisation des territoires ;
- **Orientation 4 :** observer les dynamiques, renforcer les partenariats et agir collectivement.

Les orientations transitions écologiques et sociétales du Plan Départemental de l'Habitat :

1- La protection environnementale

La crise écologique nécessite une mobilisation pour favoriser la décarbonation de l'habitat et promouvoir une économie favorisant la réutilisation de l'existant.

Afin de vivre dans un habitat durable, il est essentiel de travailler sur l'adaptation des logements aux canicules – les termes de « bouilloires thermiques » sont éloquentes – et la multiplication des espaces verts en ville.

2- Plan d'efficacité et de sobriété

Afin d'amplifier la rénovation, le plan invite à associer fortement les acteurs du bâtiment afin de produire un habitat frugal et de qualité.



À SAVOIR

Nouvelles conventions pour le Service Public de Rénovation de l'Habitat

Le 20 mars 2025, les trois pactes territoriaux France Rénov' ont été signés par l'État, le Département, Clermont Auvergne Métropole et Riom-Limagne-et-Volcans, en lien avec l'ensemble des EPCI.

Les objectifs : accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement (conseils et accompagnements gratuits), favoriser la massification de la rénovation énergétique, apporter les moyens humains et l'ingénierie nécessaires. L'État accompagne financièrement via l'Anah jusqu'à 80 %, soit près de 14 M€ en 5 ans.

Les orientations transitions écologiques et sociétales du Plan Départemental de l'Habitat (suite)... :

3- Accompagner le mix énergétique vert

Le plan prévoit de déployer de nouvelles aides à la transition écologique, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, la récupération d'eau et le réemploi des matériaux dans les rénovations. Le Fonds Habitat Colibri introduit de nouvelles aides (énergies renouvelables, filières biosourcés, étanchéité à l'air, etc.) pour les plus précaires, afin de permettre des économies d'énergie et un reste à vivre plus conséquent.

4- Développer l'économie circulaire

Le plan invite au recensement des matériauuthèques, à une meilleure communication avec les entreprises locales et à la mise en réseau des acteurs du réemploi, au développement des formations pour les porteurs de projets privés qui souhaitent auto-rénover ou auto-construire leur habitat en utilisant des matériaux de réemploi et au soutien à la création de plateformes de stockage sur l'ensemble du Puy-de-Dôme.

5- Amplifier l'attractivité du territoire

Le plan invite à la revitalisation des territoires. Pour répondre à l'enjeu d'attractivité, il active les leviers d'aménagement et de planification, facilite la mobilisation du foncier et du bâti existant, et soutient les projets de revitalisation portés localement. Il suppose une meilleure articulation entre documents d'urbanisme, politiques foncières et interventions sur le logement.

6- Anticiper et renforcer la solidarité autour des effets du changement climatique

Grâce à des dispositifs comme le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH), le Fonds Habitat Colibri ou encore les aides à la réhabilitation thermique des logements sociaux, le PDH permet de réduire les vulnérabilités sociales et économiques face aux crises climatiques, assurant un égal accès aux bénéfices de la rénovation énergétique.

Le Plan Départemental de l'Habitat a été adopté en session le 23 juin 2025, pour 6 ans.

Budget 2025 :

7 millions d'euros par an



La Maison de l'Habitat fête ses 20 ans (20-21 sept 2025)

Il y a 20 ans, avenue de la République à Clermont-Ferrand la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, un projet porté par le Département, voyait le jour avec une architecture pionnière : bioclimatisme, utilisation de matériaux innovants et biosourcés, panneaux solaires, intermodalité des transports. Une première expérimentale qui fait de la MHCV un bâtiment incontournable dans le Puy-de-Dôme.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2025, le Département a ouvert les portes de la MHCV pour faire découvrir ce lieu emblématique. Au programme : visites guidées, inauguration de la Matériauuthèque espace dédié aux matériaux durables et innovants.

BÂTIR LE SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

Le Service Public de Rénovation de l'Habitat a été mis en place pour 5 ans au 1^{er} janvier 2025 avec la signature de trois pactes territoriaux avec l'État.

Le SPRH vise à réduire les consommations des logements et à améliorer leurs performances environnementales. En favorisant des rénovations énergétiques, il contribue à la préservation des ressources, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre l'habitat indigne, réduisant ainsi l'impact des bâtiments sur l'environnement.

En facilitant l'accès aux conseils et à l'accompagnement pour les travaux de rénovation, le SPRH encourage des choix plus sobres en énergie, visant à réduire la demande globale tout en garantissant l'efficacité des infrastructures.

Depuis sa création, Rénov'actions63 le service opérationnel du SPRH a délivré près de 42 000 conseils personnalisés.

Grâce à Rénov'actions63, la moyenne passe de 1,3 à 3 types de travaux, garantissant une meilleure performance énergétique.

Le programme encourage l'intégration des énergies renouvelables dans les projets de rénovation, en proposant des solutions comme les panneaux solaires, les pompes à chaleur et l'isolation thermique, contribuant ainsi à la transition vers un mix énergétique plus vert.

En adressant prioritairement les publics en situation de précarité énergétique et en perte d'autonomie, le SPRH permet de réduire les

vulnérabilités sociales et économiques face aux crises climatiques, assurant un égal accès aux bénéfices de la rénovation énergétique.

Le secteur de la rénovation génère de nombreuses opportunités pour les artisans locaux, les conseillers techniques et les opérateurs agréés. Il stimule l'économie locale à travers des projets de rénovation, créant ainsi des ressources économiques supplémentaires pour le territoire.

Parmi les bénéfices du SPRH, le Pacte territorial, mode de contractualisation du SPRH, encourage la coopération entre l'État, les collectivités, les acteurs économiques et les usagers, favorisant la création de synergies nouvelles autour des projets de rénovation et renforçant la transversalité des actions.

Budget 2025 :

Recettes perçues par le Département :

1 002 733 € État (Anah)

824 520 € (EPCI)

Total recettes : 1 827 253 € (ce chiffre correspond à la masse salariale affectée au SPRH)

La convention est signée pour 5 ans. Le budget du SPRH reste prévisionnel dans le sens où le Département, l'État et les EPCI votent leur budget annuellement.



Le 22 mai, dans le cadre du Festival Horizons Circulaires la FNAIM Auvergne et le Département ont renouvelé leur convention de partenariat pour renforcer la coopération autour des outils portés par le Service Public de Rénovation de l'Habitat, dans le but de faciliter le parcours de rénovation énergétique pour les particuliers.

Lors du festival, le Département a également signé des chartes Rénov'actions63 d'engagements mutuels avec les professionnels partenaires : banques, agences immobilières, artisans, maîtres d'œuvre et notaires qui rejoignent le Département pour faire de la rénovation énergétique une priorité commune.

Réhabilitation de l'habitat privé (situations complexes)

Une équipe pluridisciplinaire du Département (technique, sociale et administrative) accompagne les usagers dont les ressources très modestes respectent les plafonds de l'Anah, dans leur projet : rénovation thermique, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne.

Cet accompagnement vise à déterminer le choix des travaux, à monter un plan de financement et à accompagner la mise en œuvre. À chaque demande, un dossier est déposé par l'équipe auprès de l'Anah afin que l'usager puisse percevoir une aide financière.

L'équipe dépose également des demandes d'aides auprès d'autres financeurs.

Dans les cas complexes, une collaboration étroite avec les partenaires est construite : maires, ARS, travailleurs sociaux, comités locaux de santé, service d'aides à domicile.

Il s'agit de comprendre le projet de l'usager et de trouver avec lui des solutions adaptées. L'accompagnement social est dans ces cas-là fondamental.

Ces programmes ont été entièrement renouvelés au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre du Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Des recettes sont versées par l'État et les EPCI au Département pour l'animation de ce programme, afin de couvrir les dépenses de personnel.

L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES pour le repérage de la précarité énergétique

L'Observatoire départemental des territoires, plateforme Internet créée en 2012, est un outil mis à disposition des professionnels de l'habitat et des collectivités permettant de réaliser des diagnostics territoriaux (communes, EPCI, cantons, etc.).

Porté par la Direction de l'Habitat et du Cadre de Vie, il contient plus de 1000 indicateurs sur des thématiques transversales telles que la démographie, le logement et les ménages en situation de fragilité.

Il offre la possibilité de comparer les territoires étudiés à travers des indicateurs chiffrés, graphiques et des cartographies.

Dans le cadre des tournées de la Réno'Mobile, pilotée par le Service Rénovation Durable de l'Habitat, l'Observatoire est sollicité pour identifier les poches de précarité énergétique.

Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il éprouve dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

En lien avec l'unité observatoire et planification, une méthodologie de croisement des données de l'observatoire a été mise en place afin de faire ressortir :

- le bâti ancien ;
- les logements énergivores (DPE E, F et G) ;
- les territoires sur lesquels des ménages ont sollicité le Département pour des aides énergétiques (à travers le Fonds Solidarité Logement et le Fonds Solidarité Énergie).

LA RÉNO'MOBILE

Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' (2025-2029), signé entre l'État et le Département, et en réponse aux enjeux de précarité énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement et de lutte contre l'habitat indigne, la Direction de l'Habitat et du Cadre de Vie a repris la gestion du Mobili'Dôme* en régie début janvier 2025.

Ce dernier a été rebaptisé Réno'Mobile et est désormais piloté par le Service Rénovation Durable de l'Habitat.

La Réno'Mobile est une remorque modulaire de 22 m², déployable sur l'espace public.

Elle simule les différentes pièces d'un logement afin de faciliter les échanges et la sensibilisation.

Son objectif est d'aller au plus près des habitants, en particulier en zones rurales ou peu desservies, et de leur proposer :

- des conseils gratuits, neutres et personnalisés sur la rénovation énergétique ;
- des informations sur les aides financières mobilisables ;
- des animations autour des écogestes ;
- un accompagnement dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

Depuis le 7 janvier 2025, une ambassadrice de l'efficacité énergétique est missionnée par le Département pour animer ce dispositif en lien étroit avec les EPCI : repérage des ménages en difficulté, information, sensibilisation aux écogestes, à la maîtrise de l'énergie et à la rénovation énergétique.

En 2025, la Réno'Mobile a réalisé 10 tournées et touché une centaine de personnes.

La Réno'Mobile s'adresse à tous les ménages, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de fragilité énergétique ou sociale. Le dispositif agit en complémentarité avec les autres services départementaux (CLIC, MDPH, etc.) pour repérer, orienter et accompagner les publics les plus vulnérables.

Le secteur de la rénovation et de l'adaptation du logement des personnes en perte d'autonomie génère de nombreuses opportunités d'emploi pour les artisans locaux, les conseillers techniques et les opérateurs agréés. De plus, il stimule l'économie locale à travers des projets

de rénovation, créant ainsi des ressources économiques supplémentaires pour le territoire.

Nouveaux partenariats et transversalité

De nombreux liens sont réalisés lors des tournées avec : les services départementaux territorialisés, Rénov'actions63 (Service Public de la Rénovation de l'Habitat), les ergothérapeutes de la MDPH, les CLIC, les mairies et CCAS.

L'identification des territoires sur lesquels est positionnée la Reno'Mobile est réalisée en lien avec l'Observatoire départemental des territoires.

Budget 2025 :

5 000 €



*Le Mobili'Dôme était piloté auparavant par le Département, EDF, Auvergne Habitat et l'association Compagnons Bâtisseurs Auvergne

LA RÉHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET SOCIAUX

Le parc de logements sociaux et communaux sur le territoire du Puy-de-Dôme comprend un nombre important de logements anciens présentant des caractéristiques de loyers faibles mais aux qualités énergétiques insatisfaisantes au regard de l'objectif de maîtrise des charges énergétiques qui devient prioritaire dans le contexte actuel. Ces logements sont occupés par des familles aux revenus souvent modestes, exposées à la précarité énergétique.

L'engagement du Département en faveur de la réhabilitation thermique de ces logements permet aux locataires de bénéficier de retombées en matière de performance énergétique, de confort et d'amélioration du cadre de vie. Deux objectifs principaux sont recherchés :

- parvenir à une cible après travaux BBC réno;
- améliorer significativement l'étiquette énergétique des bâtiments, en éradiquant les passoires thermiques (étiquettes E, F et G).

Face à cet enjeu, trois actions ont été mises en place depuis plusieurs années :

1. Réhabilitation thermique des logements sociaux hors Clermont Auvergne Métropole

Depuis 2020, le Département octroie des subventions aux bailleurs sociaux en vue de l'amélioration de ces logements :

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel
2020	151	350 000 €
2021	155	348 000 €
2022	377	954 000 €
2023	387	799 000 €
2024	63	126 000 €
2025	0	0 €
Total	1 133	2 577 000 €

2. Réhabilitation thermique des logements sociaux sur Clermont Auvergne Métropole (CAM)

Face aux besoins prégnants en matière de réhabilitation thermique du parc social, Clermont Auvergne Métropole et le Département ont souhaité intervenir ensemble. Pour 2023-2026, le Département accorde ainsi dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable de la CAM, 4 millions d'euros au volet habitat.

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel Département
2022	427	781 000 €
2023	211	389 800 €
2024	326	515 200 €
2025	393	744 700 €
2026	836	1 488 250 €
Total	2 193	3 918 950 €

3. Réhabilitation thermique des logements communaux

Ces quatre dernières années, le Département a financé la réhabilitation de 122 logements communaux sur vingtaine de communes distinctes pour un montant de subvention de 1 274 131 €.

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel
2022	1	5 761 €
2023	11	140 995 €
2024	54	593 228 €
2025	56	534 147 €
Total	122	1 274 131 €

APPORTER DES AIDES À LA PIERRE AVEC LE FONDS HABITAT COLIBRI

Le parc de logements privés est relativement ancien dans le Puy-de-Dôme et présente de faibles performances énergétiques. Les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne sont nombreuses.

Le Fonds Habitat « Colibri » permet de mobiliser des aides pour ces situations (subventions et avances sans intérêt) en abondant celles de l'Anah et des EPCI, à destination des publics Anah, modestes et très modestes, mais aussi des aides mobilisables sans conditions de ressources.

Les montants varient en fonction des revenus des ménages, de la mise en place d'un accompagnement social pour la définition des travaux, des futurs occupants des biens rénovés (occupés par leurs propriétaires ou locataires relevant des plafonds de revenus logements sociaux).

Il finance des propriétaires occupants ou des bailleurs privés s'engageant sur de la production de logement social (conventionnement Anah).

Le fonds finance également des projets de sortie de vacance des logements, des projets d'amélioration de l'habitat induisant des

réductions d'émissions de GES, de récupération d'eaux pluviales et de mise en œuvre d'enduits à base de chaux, de terre et encore de matériaux biosourcés. Le Fonds Habitat « Colibri » peut également financer des copropriétés bénéficiant d'aides de l'Anah. Des locataires en difficulté peuvent parfois bénéficier d'aides du Fonds Habitat « Colibri ».

Un règlement intérieur définit les conditions et les modalités d'octroi des aides. La Direction de l'Habitat instruit les demandes. La Commission permanente valide ensuite les sommes attribuées.

La mise en œuvre récente d'une avance aux artisans permet aujourd'hui de faire avancer des situations complexes à résoudre.

Le règlement initial a été voté en décembre 2016 et la dernière modification a été adoptée en décembre 2024.

Budget 2025

Fonds Habitat « Colibri » : 830 000 €

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FAÇONS D'HABITER AU TRAVERS L'HABITAT MOBILE ET LÉGER

Le Département a décidé de créer en 2021 le Fonds pour l'Habitat Participatif (FHAP) et le Fonds pour l'Habitat Innovant Léger et Ephémère (HABILE) afin de soutenir le développement de nouvelles formes d'habiter.

L'emprise et l'enracinement au sol de l'habitat léger est très faible. Sa principale caractéristique est sa réversibilité, qui traduit la capacité d'un espace à revenir à son état initial.

L'habitat léger impacte peu son lieu d'implantation et offre un rapport qualité / prix avantageux en comparaison des logements traditionnels.

Date de première mise en œuvre : 2021

Budget 2025 :

272 000 €

LE PORTER À CONNAISSANCE DÉPARTEMENTAL

Le Porter à Connaissance Départemental (PAC) a pour objectif de transmettre aux collectivités les enjeux du Département afin qu'elles les prennent en compte lors de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme.

Ce document-cadre est transmis en amont des procédures et permet de mieux accompagner les territoires. Une note d'enjeux personnalisée lui est adossée.

Le PAC indique en matière de transition écologique et de développement durable :

- la prise en compte dans les stratégies de développement, des besoins en logements, mobilité, développement des ENR, accès aux services et préservation des ressources et espaces naturels ;
- l'intégration d'un urbanisme durable, contenu et pour tous ;
- la préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et la préservation de la ressource en eau.

Le PAC incite à :

- la rénovation des logements existants avant de proposer une urbanisation nouvelle sur des parcelles agricoles ou naturelles ;
- des programmes d'habitat bien exposé, ventilés, favorisant la connexion aux déplacements doux et aux services ;
- l'intégration de la gestion de l'eau à la parcelle et la limitation de l'imperméabilisation des sols ;
- une répartition équilibrée de production de logements sociaux et d'accès aux services.

Il met en évidence le développement d'autres formes d'habiter comme l'habitat réversible ou la recherche de l'optimisation foncière (reprise des logements vacants, des résidences secondaires, des logements sous-occupés, de division parcellaire, etc.) dans l'objectif de réduire le phénomène d'étalement urbain et de consommation des terres agricoles ou naturelles.

En mars 2025, le Département a ainsi rendu son premier PAC concernant la réalisation d'un document-cadre à l'échelle départementale définissant les surfaces agricoles, naturelles et forestières ouvertes à un projet d'installation photovoltaïque au sol.

Le Département a émis en avis favorable sur les propositions de sites mais a demandé d'enlever des parcelles qui étaient classées dans les sites archéologiques ou dans les espaces naturels sensibles.

Calendrier :

Juillet 2024 : adoption lors de la session du Porter à Connaissance (PAC) des politiques départementales à prendre en compte dans les documents de planification ;

Projet mai 2026 : mise à jour du PAC afin d'intégrer le Plan Départemental de l'Habitat voté le 23 juin 2025.

Objectif 2

2.3

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS BAS CARBONE SUR LE TERRITOIRE

ADOPTION DU 4^e SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Compétent en aménagement du territoire et gestionnaire du réseau routier, le Département accompagne le développement des mobilités douces en adoptant son 4^e Schéma départemental des itinéraires cyclables.

Ce schéma s'oriente vers les pratiques du quotidien et privilégie l'amélioration des accès vers les pôles générateurs de flux : collèges, gares, commerces, pôles économiques.

Le schéma cyclable participe également à la diminution des émissions de GES relatives aux déplacements domicile-travail des agents.

Les impacts :

1. Impact sanitaire et social

Les pratiques cyclables améliorent la santé.

2. Impact économique

Outre les économies générées sur le budget des ménages, les pratiques cyclables stimulent la filière économique locale du vélo (fabrication des cycles, accessoires, mobilier urbain, etc.).

3. Impact sur les pratiques et les usages

La démocratisation du vélo réinterroge le lien entre mobilité et urbanisme, et promeut l'émergence de politiques de planification urbaine nouvelles comme « la ville du quart d'heure ».

4. Impact environnemental

Le vélo est une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements de courte distance. Il ne pollue pas et n'émet pas de gaz à effet de serre.

Calendrier :

8 avril 2025 : adoption du schéma en session

Fin 2025 : premières études et travaux sur la traversée de la D906 au niveau de la zone du Felet à Thiers.

Budget total

2025-2034 : 8,8M €

Montant engagé en 2025 : 160 000 € TTC



Des cyclistes sur le pont de Dallet, un ouvrage situé sur le tracé de la Via Allier après les travaux réalisés par le Département qui a innové dans les process, l'encorbellement du pont notamment fait appel au béton fibré à ultra-hautes performances, afin de maintenir à l'identique le poids sur l'ensemble de l'ouvrage.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES AIRES DE COVOITURAGE 2025-2030

Un premier Schéma départemental des aires de covoiturage du Puy-de-Dôme, labellisant 85 lieux de covoiturage, a été voté par l'assemblée départementale en 2012.

En 2025, le Département a mis à jour ce schéma et le réseau qui a fait l'objet d'un recensement fidèle comporte désormais 136 aires ou points de covoiturage.

Ce travail a été réalisé avec la collaboration de chaque EPCI compétente en matière de mobilité.

Les données seront versées au plan national concernant les données de transport : l'open data source de la base nationale des lieux de covoiturage et des plateformes grand public afin de s'assurer que la qualité de l'information disponible ne devienne pas un frein à la pratique du covoiturage.

Il sera ensuite procédé à l'identification des lieux de covoiturage par une signalétique homologuée.

Enfin, le Département travaille à différentes expérimentations (services innovants, comptages) afin de participer au déploiement de bonnes pratiques et d'aménagements pertinents.

Le schéma doit être voté en 2026.

Il sera progressivement mise en œuvre jusqu'en 2030.

Les objectifs de transition écologique du schéma :

1. Protéger l'environnement

75% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules largement utilisés en autosolisme, dont 52 % pour des trajets de moins de 2 kilomètres. Veiller à entretenir et développer les infrastructures favorisant la pratique du covoiturage participe à réduire le nombre de véhicules sur la route et, à améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie des Puydômois.

2. Induire de la mobilité intelligente

Le covoiturage est un maillon essentiel d'une mobilité décarbonée au quotidien, mais il est aussi un outil de solidarité (transport solidaire) et un facteur de lien social. Valoriser et informer à propos du réseau départemental de lieux de covoiturage est essentiel pour favoriser le report modal et l'intermodalité.

3. Anticiper et renforcer la solidarité autour des effets du changement climatique

En France, 29% des émissions de GES sont attribuées aux transports, dont la moitié issues des voitures transportant, en moyenne, 1,43 personne pour les trajets de courte distance (moins de 80 km).

Permettre une pratique simple et sereine du covoiturage permet de lutter contre le réchauffement climatique.

4. Impact sanitaire et social

Le covoiturage permet à des populations peu mobiles et parfois fragilisées de réaliser leurs déplacements quotidiens. Le covoiturage génère par ailleurs d'importantes économies qui permettent de réduire de manière significative le poste « transport » dans le budget des ménages.

5. Impact sur les pratiques et les usages

L'élaboration de ce schéma a été l'occasion d'entretenir le dialogue avec les EPCI et le travail collectif autour de la mobilité des Puydômois.

Transversalité : un projet réalisé grâce à l'implication de plusieurs services

La Direction Infrastructures Stratégiques et Grands projets (DISGP) gère les liens avec les partenaires de la mobilité dans le Puy-de-Dôme. Elle pilote l'élaboration du Schéma des aires de covoiturage.

Le Service Gestion Exploitation et Sécurité (SGES) a recensé les lieux de covoiturage. Il est également impliqué dans des expérimentations de comptage de la fréquentation des aires.

La Mission Transition Écologique, avec l'appui de la DISGP, coordonne une expérimentation sur les services innovants qu'il est pertinent de proposer sur les aires pour fidéliser la pratique.

Les Directions des Routes sur les Territoires (DRAT) ont été sollicitées pour installer une signalisation homogène des aires en concertation avec les EPCI compétentes pour mettre en œuvre des plans de mobilité sur leur territoire.

ÉTUDE POUR UNE AIRE DE COVOITURAGE INNOVANTE

Le Département a pour ambition de soutenir le covoiturage sur le territoire et se questionne aujourd'hui sur l'utilisation future des aires.

En lien avec Mond'Arverne Communauté, il souhaite expérimenter la mise en place de deux aires avec services et aménagements.

Les aires concernées sont l'aire de Pont-Henry à Veyre-Monton, appartenant au Département, et l'Aire de la Jonchère/La Peigne au Crest, appartenant à la communauté de communes Mond'Arverne.

Leurs utilisateurs actuels et potentiels ont été interrogés lors d'une enquête menée par le Département et un cabinet conseil du 22 mai au 1^{er} août 2025.

La CCI du Puy-de-Dôme a également été sollicitée pour connaître les attentes des entreprises du territoire concerné.

Les résultats de l'enquête ont été dévoilés fin août 2025. 260 personnes ont répondu.

Les services et les aménagements plébiscités sont :

- le retrait de colis ;
- l'achat de produits alimentaires ;
- la vente de pain ;
- des box sécurisés pour vélo, des bornes de recharge ;
- des zones de dons/dépôt ;
- de l'ombrage ;
- des services de transports en commun réguliers ;
- des poubelles de tri ;
- des toilettes ;
- du carburant.

LA PLATEFORME MOBILITÉ 63 POUR LES PERSONNES EN INSERTION

Dans le cadre d'un partenariat renouvelé chaque année avec l'association Plateforme mobilité inclusive et durable du Puy-de-Dôme (cofinancé par le Fonds Social Européen), le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les jeunes en insertion vers une mobilité autonome et durable pour faciliter leur retour à l'emploi.

L'aide repose sur des bilans de compétence «mobilité», des accompagnements personnalisés et des solutions adaptées : auto-école sociale, vélo école, location solidaire, diagnostic, réparation et aide à l'achat de véhicules.

En 2024, en co-financement avec l'État, le Département a soutenu l'achat par la Plateforme

mobilité de deux voitures électriques et une voiture sans permis à double commandes.

Le Département soutient également l'essaimage de dispositifs de transports d'utilité sociale sur les territoires ruraux.

Ces dispositifs, mis en œuvre par l'association «Tous mobiles», la plate-forme mobilité et les habitants, permettent la mise en relation entre conducteurs et bénéficiaires pour des transports solidaires permettant l'accès aux soins et à l'insertion professionnelle.

Les titres de paiement Mobiplus, délivrés par le Département, sont éligibles sur les transports d'utilité sociale.

AGIR POUR DES LOISIRS BAS CARBONE

L'objectif du Département est de décarboner les déplacements en lien avec les sorties touristiques et culturelles en particulier le secteur du spectacle vivant par une série de propositions simples et pragmatiques.

Les objectifs sont de :

- raccourcir les distances parcourues : favoriser les circuits courts et les artistes locaux ;
- intégrer des tournées, mutualiser les spectacles et la technique entre plusieurs partenaires, multiplier le nombre de représentations ;
- allonger la durée de présence des compagnies sur chaque territoire pour en réduire le nombre (masterclass, collaborations avec des artistes locaux, conférences, actions culturelles) ;
- poursuivre une offre de transports collectifs pour inciter les spectateurs à ne pas prendre leur véhicule pour se rendre aux spectacles de la saison culturelle départementale Impulsions et du festival *Voix & Patrimoines*.

Le Département maintient sa proposition d'une offre de spectacles au plus près des habitants :

- Saison départementale Impulsions : 30 spectacles dans 30 communes du Puy-de-Dôme,
- Festival *Voix & Patrimoines* : 10 spectacles et 50 animations culturelles dans 10 communes différentes.

Budget 2025 :

110 000 € pour la Saison Impulsions et le Festival *Voix & Patrimoine*



POUR UNE NOUVELLE MOBILITÉ dans la Chaîne des Puys – faille de Limagne

En 2024, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en lien étroit avec le Département a remporté un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) d'Atout France en faveur de la gestion de la fréquentation des sites qu'il a orienté sur l'amélioration des mobilités dans la Chaîne des Puys dans une perspective de :

1. **Décarbonation** (alternative à l'autosolisme) ;
2. **Limitation de consommation de foncier** (stratégie globale de stationnement à l'échelle du bien afin de mutualiser les équipements entre plusieurs sites et éviter la multiplication des parkings, comme le développement des stationnements sauvages) ;
3. **Amélioration de la qualité de la visite** (réflexion sur de nouveaux itinéraires en lien avec les principaux sites de visites et itinéraires de randonnée) ;
4. **Répartition de la fréquentation** (délester le secteur central pour limiter les conflits d'usages et mettre en valeur d'autres lieux du bien) ;
5. **Inclusion** (accès à la nature pour tous les publics via une réflexion sur les transports en commun et des initiatives pilotes) ;
6. **Services aux habitants et usagers du site** (possibilités d'articulation entre mobilités de loisir et mobilités du quotidien par la pérennisation de dispositifs saisonniers).

Calendrier :

Été 2025 : enquête auprès des publics locaux et visiteurs a été menée, les questions :

*Comment vous déplacez-vous au quotidien ?
Quelles sont vos difficultés ?
Auriez-vous des idées pour améliorer vos conditions de déplacements et, si possible, vous passer un peu plus de la voiture ? (etc.).*

Automne 2025 : En plus de cette enquête, un travail en concertation avec les acteurs locaux de la mobilité a été mené.



Budget 2025 :

88 000 € financés par Atout France dont
bureau d'étude : 64 140 €.

LA VIA ALLIER

La Via Allier, itinéraire de randonnée et de découverte qui traverse trois départements en région Auvergne-Rhône-Alpes le long de la rivière Allier, est un projet emblématique pour le Puy-de-Dôme où le tracé est divisé en trois zones : Nord (Saint-Sylvestre-Pragoulin – Pont-du-Château), Centre (Pont-du-Château – Authezat), Sud (Authezat – Brassac-les-Mines).

Action 1 - Études réglementaires pour les projets des secteurs Sud et Nord, comportant des inventaires faune/flore/habitats et zones humides (2021 -> 2026). En 2025 : élaboration des réponses aux observations des services de l'État dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale pour le secteur Sud. Délibérations du Département concernant le projet Nord (bilan des concertations). Contribution à l'établissement du Porter à Connaissance (PAC). Suivi de la compatibilité des documents d'urbanisme en phase d'élaboration ou de modification avec les projets Sud et Nord.

Action 2 - Poursuite de la concertation avec les acteurs des projets Nord et Sud : communes, EPCI, exploitants agricoles, associations et services de l'État. En 2025 : rencontre avec les techniciens de l'Allier pour un échange sur les projets d'aménagement de la Via Allier respectifs et sur les interactions du projet du secteur Nord avec les ouvrages du contournement Sud-Ouest de Vichy.

Action 3 - Maîtrise d'œuvre du Département pour la première phase de travaux sur le secteur Centre (2021 -> 2023). En 2025 : rédaction du guide d'entretien et établissement d'une charte des usages.

Action 4 - Implication des habitants sur les projets Nord et Sud. Mise en œuvre de la concertation (2021 -> 2025). En 2025 : participation à la Journée *Mai à Vélo* organisée par Plaine Limagne à Maringues (Nord). Mises à jour de la page web sur les avancées du projet et ses ressources (cahier des charges national, présentations, tracés, bilans de concertation, chiffres-clés de fréquentation, etc.).

Action 5 - Réalisation d'encorbellements sur le pont de Cournon et sur le pont métallique de Dallet, permettant l'amélioration des conditions de circulation des cyclistes (2021 -> 2024). En 2025 : premiers chiffres de fréquentation 2024.

Action 6 - Mise en récit du projet Via Allier par un collectif d'artistes, ayant donné naissance au cabinet de curiosités « Le goût de la voie verte » (2021 et 2022).

Action 7 - Délibération « Accompagnement des projets collectifs de valorisation des productions agricoles » (2021) et signature du protocole d'indemnisation des exploitants établi avec la Chambre d'Agriculture (2024).

Action 8 - Travail collaboratif avec le CAUE pour le recensement des lieux de mise en valeur du patrimoine et des paysages le long de la Via Allier ainsi que sur la définition du mobilier (repos, information, etc).

Action 9 - Accompagnement des territoires dans l'élaboration de projets de valorisation.

Action 10 - Mobilisation d'une association d'Insertion par l'Activité Économique pour la réalisation de prestations d'entretien.

Action 11 - Mise en tourisme du tracé.
En 2025 : déploiement de la marque collective Accueil Vélo sur l'itinéraire Via Allier. Publication du premier rapport annuel de fréquentation de la Via Allier sur le secteur Centre (juin à décembre 2024).

Action 12 - Réalisation de la liaison cyclable entre Joze et Maringues. En 2025 : visite de chantier, achèvement des travaux de la tranche ferme et mise en place d'un dispositif de comptage.

Chiffres de fréquentation Via Allier 2024 (secteur centre)

Nom du site	Fréquentation totale sur l'année		
	Cyclistes	Piétons	TOTAL
Pont-du-Château	23 974	32 631	56 605
Pont de Dallet - Mur-sur-Allier	39 751	15 621	55 372
Pont de Cournon - Pérignat-ès-Allier	63 284	20 831	84 115
La Roche-Noire	27 170	12 754	39 924
Les Martres-de-Veyre**	1 786	1 772	3 558
Corent	10 992	3 989	14 981

**données sur la période du 21/11/24 au 31/12/24



LES AVANTAGES DU PROJET

- Certaines sections sont plus particulièrement accessibles pour les personnes en situation de handicap.
- Cet espace permet de se reconnecter à la nature facilement (bénéfice santé).
- L'aménagement de la voie verte renforce le sentiment de sécurité pour tous les publics.
- Sa qualité environnementale, notamment pour les secteurs Nord et Sud (soumis à autorisation).
- La Via Allier favorise la mobilité décarbonée, donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La conciliation des usages : préservation de la biodiversité, tourisme, sport, patrimoine, gestion de l'eau, cohabitation avec l'activité agricole.
- La concertation qui est une composante incontournable du projet.
- Des partenariats entre la Région, le Département et les EPCI. Les ressources financières complémentaires mobilisent également l'État (Fonds Mobilités Actives, Monuments Historiques) et les fonds européens (FEDER et plan de relance).

Budget AP 2020-2030 :
21 800 000 €

Objectif 3

PRÉSERVER LE VIVANT

3.1 Préserver l'eau sous toutes ses formes

3.2 Protéger les espaces naturels et les paysages





Objectif 3

3.1

PRÉSERVER L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES

LA CONVENTION DE PARTENARIAT avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2025-2027)

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département et l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT*) renforcent leur collaboration avec une convention de 3 ans (2025-2027), dans le cadre du 12^e programme de l'Agence (2025-2030).

Ce partenariat vise à mieux protéger les ressources en eau, à améliorer leur gestion et à accompagner les territoires dans leurs projets.

Il permettra aussi de clarifier les rôles de chacun et de rendre les actions plus cohérentes.

Le Département et l'ADIT justifieront auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne les missions qu'ils auront réalisées afin de mobiliser des financements pour :

- des missions d'assistance technique pour l'assainissement collectif ;
- des missions d'animation pour l'assainissement collectif, l'alimentation en eau potable, la gestion intégrée des eaux pluviales et les milieux aquatiques ;
- le pilotage du plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale ;
- la mise en œuvre de l'Observatoire départemental de l'eau.

Parmi les bénéfices de cette convention on peut citer :

- une meilleure implication citoyenne par de l'incitation aux économies d'eau (écogestes), une sensibilisation au prix de l'eau ;
- un renforcement de la transversalité via le partenariat Agence de l'Eau/Observatoire départemental de l'eau qui permettra d'installer un espace d'échanges entre les acteurs de l'eau ;
- le développement d'innovations, expérimentations telles que l'incitation à la mise en place d'interconnexions, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), la gestion intégrée des eaux de pluie (etc.) ;
- une meilleure anticipation des épisodes de sécheresse ;
- une meilleure protection des milieux récepteurs et les milieux aquatiques par une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

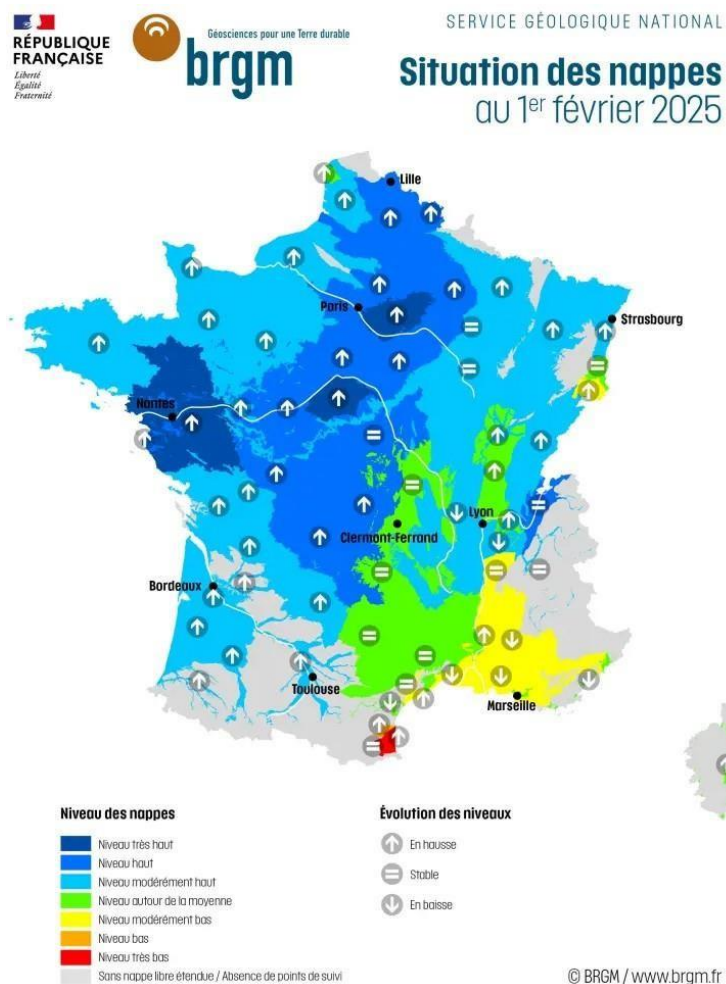
Calendrier :

2025-2027 : convention de partenariat ;

2027-2030 : avenant pour 2027-2030.

*Le SATEA oeuvre pour le compte des missions de l'ADIT liées à l'eau

SITUATION COMPARÉE DES NAPPES EN FRANCE (1^{er} février 2025/1^{er} février 2026)

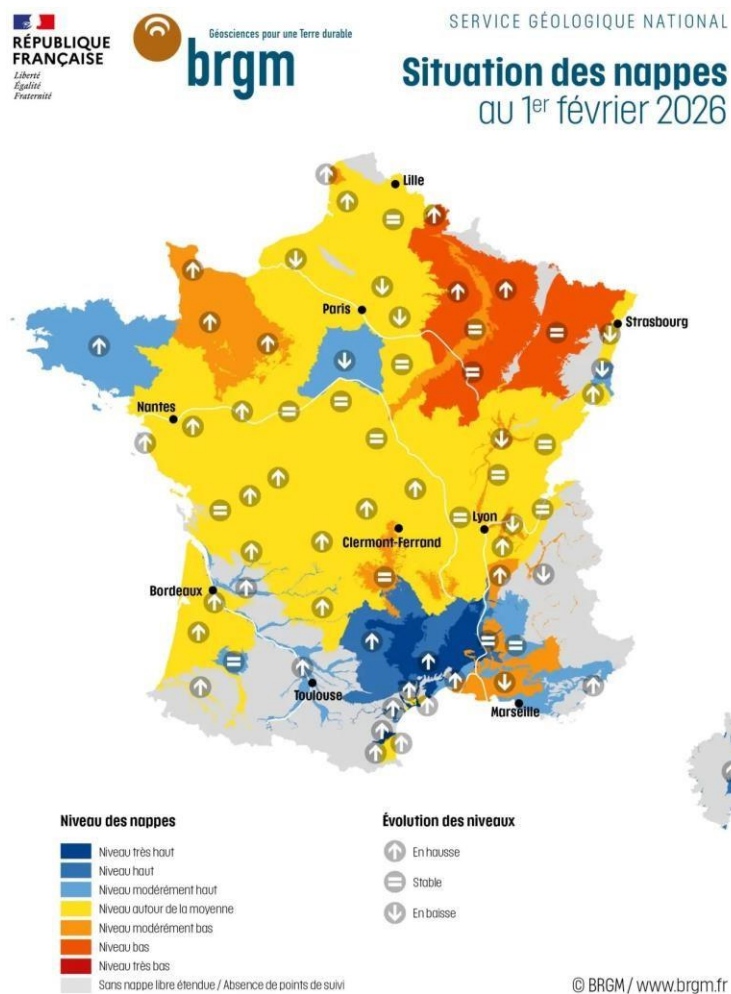


En France hexagonale, l'eau souterraine représente :

- les 2/3 de la consommation d'eau potable ;
- plus du 1/3 de la consommation d'eau du monde agricole ;
- une ressource largement exploitée par le secteur industriel.

L'eau des nappes souterraines dépend de temps de recharge cycliques. Ses niveaux sont mesurés en temps réel par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) qui assure depuis la sécheresse de 2023 une surveillance constante et produit désormais deux fois par mois une carte bilan de l'état de ces mesures. Ces cartes présentent la situation des nappes inertielles et celle des nappes réactives.

Les nappes inertielles (craie, formation tertiaires et formations volcaniques) sont caractérisées par des écoulements lents qui leur permettent de conserver des niveaux d'eau peu dégradés à la sortie d'un hiver caractérisé par une recharge déficitaire. Les nappes réactives (aquifères constitués de sables, graviers, calcaires, granites altérés) se distinguent par des réactions rapides ; elles peuvent se recharger lors de fortes pluies estivales mais ont une forte sensibilité à la sécheresse.



Sur l'année 2025, on constate :

Janvier 2025 : 68 % des niveaux étaient au-dessus des normales mensuelles

Fin d'été 2025 : la situation des nappes était généralement satisfaisante pour les nappes inertielles et pour la plupart des nappes réactives ;

Automne 2025 : amélioration puis stabilisation de la situation ;

Janvier 2026 : une situation dégradée par rapport à décembre 2025 (40% des points d'information sous les normales mensuelles). »

LA POLITIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT DU PUY-DE-DÔME

Le SATEA (Service Eau et Assainissement du Département) déploie les actions proposées dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation en eau potable au moyen de plusieurs leviers :

- accompagnement technique des structures compétentes par de l'animation, suivi des dossiers subventionnés, conseils techniques, incitation à la réalisation d'études ou de travaux, appui au transfert de la compétence et offre de l'ADIT ;
- accompagnement financier de ces structures dans la réalisation de leurs travaux ou études (eau potable ou assainissement) : aides à la rénovation des réseaux fuyards, développement des interconnexions, réhabilitation d'ouvrage, mise en séparatif du réseau d'assainissement, développement de la réutilisation des eaux usées traitées. Pour cela, une enveloppe dédiée de 45 millions est identifiée à l'échelle du mandat ;
- création d'un Observatoire départemental de l'eau qui sera un outil en ligne d'aide à la décision via la mise en place d'un espace de dialogue et d'échange neutre et commun entre les structures ;
- portage et suivi d'études stratégiques en lien avec la ressource en eau.

Budget AP de mandat :

45 M€.

Budget 2025 :

6 102 582 € attribués dont :

- 3 578 183€ pour l'alimentation en eau potable ;
- 2 224 529 € pour l'assainissement collectif ;
- 299 869 € pour l'assainissement non collectif.

Pour mémoire, 7,68 M€ de subventions ont été attribués par le Département en 2024 dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Calendrier :

2023 :

- adoption en session du Schéma départemental d'alimentation en eau potable (juin) ;

2024 :

- mise en œuvre des nouvelles fiches d'aides. 4,46 M€ en alimentation en eau potable attribués en 2024 dont 66% pour le renouvellement des réseaux et 20% pour la sécurisation quantitative (1^{er} janvier) ;
- financement d'une interconnexion à échelle élargie (secteur Sioule et Morge et Riom-Limagne-et-Volcans) complétée par le financement d'une étude (secteur Riom-Limagne et-Volcans/SIAEP Plaine de Riom/SMEA Basse Limagne) ;
- financement d'une étude sur l'axe Allier (juillet) ;

2025 :

- 3,58 M€ attribués en alimentation en eau potable dont 72% pour le renouvellement des réseaux et 20% pour la sécurisation quantitative ;
- création d'un poste de « chargé de projet Observatoire départementale de l'eau » (inscrit au titre des financements accordés au Département par l'Agence de l'Eau) ;
- examen de la demande de financement d'une interconnexion à l'échelle élargie entre le SMEA basse Limagne et Clermont Auvergne Métropole.



SATEA Bilan chiffré assistance technique

- 562 stations de traitement des eaux usées suivies / 195 structures ;
- 1 307 visites sur le terrain réalisées dont :
 - 154 bilans 24 heures,
 - 52 visites de contrôle de l'autosurveillance,
 - 2 visites de réception de l'autosurveillance,
- 11 visites de contrôle de l'autosurveillance sur les points réseaux (29 points contrôlés).

SATEA Bilan chiffré animation

- 17 diagnostics assainissement financés ;
- 2 diagnostics Assainissement Eau Potable (AEP) financés et 2 Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;
- 30 opérations accompagnées (assistance au recrutement maîtrise d'œuvre pour lancement études ou travaux) ;
- Participation des techniciens à plus de 150 réunions sur le terrain et participation aux cours d'eau H2O ;
- Le 4 novembre 2025 organisation d'une journée d'informations techniques à Viverols ;
- Au 1^{er} janvier 2026 : 28 communes qui transfèrent leur compétence assainissement et 15 communes qui transfèrent leur compétence AEP.

EXPÉRIMENTATION : RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE DANS LES CENTRES ROUTIERS

La Direction Infrastructures Stratégiques et Grands Projets (Pôle PIAAT) veille à l'application des enjeux de la transition écologique dans les travaux routiers. En 2025, elle a lancé la réflexion au sujet de la récupération des eaux de pluie dans les centres routiers.

La Direction Transformation et Appui aux Transitions (DTAT), via la Mission Transition Écologique (MTE), a financé en 2025 les premières installations. La Direction Coordination Routes et Territoires (DCRT, PIAAT) et la Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique (pôle PEPH) ont été consultées et ont participé à la validation politique de ce projet. Les DRAT du Sancy et du Livradois-Forez ont également été impliquées dans la mise en œuvre des expérimentations préalables au déploiement à plus grande échelle du projet.

Répartis sur l'ensemble du territoire, les 55 Centres d'Intervention Routiers (CIR) du Puy-de-Dôme prélèvent une grande quantité d'eau potable dans le cadre de la viabilité hivernale (chargements de saumure) de la lutte contre le ressuyage des chaussées l'été (épandage de lait de chaux) ainsi que pour le lessivage de nombreux véhicules. On estime qu'il faut 2 000 litres d'eau l'hiver pour un chargement de saumure dont plusieurs centaines sont nécessaires pour viabiliser le premier réseau routier d'altitude de France, et 4 000 litres l'été pour un chargement de lait de chaux.

La consommation des centres routiers représente un quart de la consommation d'eau du Département (environ 30 000 m³).

En accord avec les ambitions du Département en matière de transition écologique (Axe 5 du Plan stratégique Horizon 2030) mais aussi des préconisations du Plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité (Action 5 : adaptation des bâtiments afin de favoriser la récupération d'eau de pluie), le principe a été validé en 2025 d'équiper les centres routiers de récupérateurs d'eau de pluie.

L'objectif est de limiter la consommation d'eau potable afin de préserver la ressource et de générer des économies sur les factures acquittées par le Département.

En 2025, le choix a été fait de procéder à plusieurs expérimentations dans les centres routiers de Besse et La Bourboule. Des jalons ont été posés pour des projets à Issoire, Clermont-Ferrand et Ambert.

Ces installations permettront de déterminer un éventail de solutions techniques (type de cuve, capacité nécessaire, accessoires, etc.), et de rédiger un cahier des charges qui permette un déploiement efficient dans chaque centre en fonction de ses missions, de la quantité d'eau de pluie récupérable ou encore des différentes contraintes (périodes de gel, zone inondable, etc.).

Les impacts de cette action

- Protéger l'environnement : substituer l'eau de pluie à l'eau potable dans les missions des services routiers permet de préserver la ressource potable en réduisant les prélèvements au profit de la réutilisation des eaux dites non-conventionnelles.
- Plan d'efficacité et de sobriété : les missions d'entretien du réseau routier départemental présentent d'importants enjeux de sécurité et de mobilité, la collectivité est dans l'impossibilité de réduire la consommation d'eau inhérente. Le choix est donc fait d'avoir recours à l'eau de pluie dans un esprit de sobriété et de responsabilité.
- Anticiper et renforcer la solidarité autour des effets du changement climatique : utiliser de l'eau potable pour les missions routières alors que les Puydômois se trouvent de plus en plus régulièrement face à des restrictions d'eau pose de réelles problématiques en termes de responsabilité environnementale, d'acceptabilité sociétale et de solidarité territoriale. Ce constat, qui prend acte des effets du changement climatique, motive la recherche de solutions moins impactantes sur l'environnement pour mener à bien les missions des services routiers.

Date de première mise en œuvre : 2025

Budget 2025 :

60 000 € pour les expérimentations de Besse, Issoire, La Bourboule

ACTIONS DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La continuité écologique est une notion introduite en 2000 par la Directive cadre sur l'eau. Elle garantit le passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques. Elle peut être interrompue par des obstacles tels que les barrages, qui ont pour conséquence de perturber le transit sédimentaire et la circulation des organismes aquatiques. En France, une politique de restauration de la continuité écologique est mise en œuvre pour améliorer la situation, notamment par l'aménagement de certains ouvrages.

Cette mission est assurée par le Service Ponts et Chaussées, le Service Milieux Naturels et le Service Ingénierie et Travaux du Département. Deux ouvrages ont été rendus conformes en 2025 :

-Bouble06 sur la Bouble, une rivière qui coule entre l'Allier et le Puy-de-Dôme. Affluent de la Sioule, elle traverse les communes de Lapeyrouse, Gouttières Teilhet, Youx, Saint-Éloy-les-Mines, Moureille, Durmignat ;

-Le Pont de la Mort (à Fournols dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez) dans un secteur à fort enjeux pour la moule perlière, une espèce endémique du Massif central autrefois foisonnante devenue une espèce en voie de disparition avec 56% de moins par rapport aux années 2000.

Budget 2025 :

- Ouvrage sur la Bouble : coût total 154 482 € dont 152 000 € (travaux), 1 672 € (pêche de sauvegarde), 360 € (huissier), 450 € (chauves-souris) (financé à hauteur de 60000 € par l'agence de l'eau)
- Travaux sur le Pont de la Mort : coût total 64 609 € euros dont 62 589 € (travaux), 1 660 € (pêche de sauvegarde), 360 € (huissier)



Pont de la mort (avant travaux)



Pont de la mort (après travaux)



La Bouble (avant travaux)



La Bouble (après travaux)

LA GOUVERNANCE DU LAC CHAMBON

Afin de valoriser les atouts du lac Chambon et prendre en compte le dérèglement climatique, la mobilité, les attentes des touristes et des habitants, le Département a souhaité définir une stratégie collective et partagée pour que le site devienne une référence en matière de développement durable.

La gestion du site, l'organisation entre les acteurs ainsi que la définition et le suivi des projets passent par la structuration d'une gouvernance associant le Département, la Région, la Communauté de communes du Massif du Sancy, les communes (Murol, Chambon-sur-Lac, Saint Nectaire) ainsi que des structures comme le Parc Régional Naturel des Volcans d'Auvergne, l'office de tourisme du Sancy, le CAUE.

Une convention de partenariat autour du projet du lac Chambon a été conclue afin de définir les modalités d'engagement de chaque partie prenante pour la mise en œuvre des actions validées.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'administration du Département, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des agents pour participer à ce projet.

En mai et juin 2025, quatre agents ont été retenus pour collaborer sur les ateliers participatifs avec les habitants.

Un atelier spécifique a été organisé avec les agents de la DRAT (Direction des Routes) qui travaillent sur le secteur du lac Chambon afin de recueillir leurs avis.

La réflexion globale a mobilisé plus de 80 personnes. Elle a permis de s'accorder sur une vision prospective du lac, de ses aménagements et de son fonctionnement.

Elle a abouti à un plan d'actions pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, le traitement du tour du lac.

La protection du lac et les mobilités douces sécurisées constituent également des axes majeurs des futurs aménagements.

Suite à cette étude, la collectivité a souhaité poursuivre la dynamique de co-construction pour la définition du projet d'aménagement du front de lac et des parkings.

En mai 2025, le comité technique du projet a été réuni pour préparer cette phase de concertation, puis, deux ateliers ont été organisés avec les socio-professionnels et quatre avec les habitants.

Ces ateliers participatifs ont permis de faire émerger un diagnostic partagé et des propositions. Bien qu'aucun consensus sur un aménagement précis ne se soit dégagé, le principe retenu est de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes tout en préservant l'accessibilité au lac.

Tous les éléments recueillis lors de ces réunions ont été transmis au maître d'œuvre afin de proposer des scénarios d'aménagement.

Concernant la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, une étude hydromorphologique est réalisée en partenariat avec la communauté de communes du Massif du Sancy, qui en est le maître d'ouvrage dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD).

Les résultats devraient être connus fin 2026.

Les premières actions ont été réalisées pour la saison touristique 2025 avec :

- l'implantation de toilettes sèches (trois cabines dont une pour les personnes à mobilité réduite) sur la plage de Murol, ainsi que la liaison accessible PMR entre les toilettes et la voie verte ;
- la création d'une balade accessible aux personnes à mobilité réduite entre les plages de Murol et Chambon-sur-Lac par le renforcement du cheminement existant ;
- le dossier de permis de construire pour la rénovation des toilettes vers la passerelle de la plage de Murol. Les travaux devraient être réalisés au second semestre 2026.

Le lac Chambon fait partie des projets Totem du Département au titre de la «Gouvernance prospective et collective du lac Chambon».

Budget 2025 :

Investissement : 231 968 €

Fonctionnement : 85 000 €



Lac de Guéry

mise aux normes du barrage du lac de Guéry

Le projet de réhabilitation du barrage du lac de Guéry doit être conforme aux exigences des services de l'État des inspecteurs de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (sécurité des ouvrages hydrauliques et sites classés), Direction Départementale des Territoires (au titre de la Loi sur l'Eau) et de l'Office Français de la Biodiversité (espèces et habitats protégés).

Budget total :

2 400 000 €

Budget 2025 :

50 239 €

La préservation de la retenue d'eau permet :

- d'éviter la dégradation de son état écologique ;
- d'assurer l'attractivité du site, notamment pour l'aspect pittoresque et la pêche de loisir.

Calendrier et planning prévisionnel :

2021 : achat du barrage par le Département ;

2025 : études de maîtrise d'œuvre et mise à jour de l'étude de stabilité de l'ouvrage ;

2026 : dépôt du dossier d'instruction réglementaire et recrutement des entreprises de travaux ;

2027 : travaux durant l'été (si accord de l'État), financement espéré de l'État : 900 000 €.

PROTECTION ET GESTION DU LAC DE SERVIÈRES

Le premier plan de gestion de l'ENS lac de Servières (2022 à 2026) a permis en 2025 au Département de financer :

- des études pour faire l'inventaire des papillons de jours et des oiseaux ;
- la présence de gardiens sur le site en période estivale pour sensibiliser et préserver ;
- des animations gratuites ouvertes à tous (programme Naturez-vous) ;
- des actions permettant la protection de la quantité et la qualité de l'eau du lac.

Les activités réalisées sur le bassin versant doivent être compatibles avec cet objectif.

Plusieurs actions sont prévues en coordination avec les acteurs intervenant sur le site (agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme) pour atteindre ces objectifs et :

- limiter le piétinement du bétail,
- gérer durablement la forêt,
- sensibiliser aux bons comportements,
- limiter l'impact de la fréquentation,
- rendre accessible l'aire aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

En tant que zone humide, le lac est également un puits de carbone qui favorise l'absorption de CO₂ et réduit les impacts de la canicule ou des fortes pluies.

L'aire d'accueil du lac

Une aire d'accueil du public destinée à limiter les effets négatifs liés à sur-fréquentation a été aménagée.

Elle permet un accueil qualitatif des visiteurs (toilettes sèches, sécurisation par rapport à la route départementale, réduction des pratiques non adaptées de baignade, canotage, barbecue, camping sauvage, etc.).

Le stationnement enherbé de l'aire favorise l'infiltration à la parcelle.

Des plantations de haies et arbustes d'essences locales ont été effectuées et la coupe de la forêt, sur laquelle a été réalisé le stationnement, a été compensée.

Les rotations des camions pendant les travaux ont été limitées en employant des déblais issus d'une carrière de roche massive située à quelques kilomètres.

Calendrier

Depuis 2022 : plan de gestion ;

19 juin 2025 : inauguration de l'aire d'accueil.

Budget :

285 250 € pour la mise en œuvre du plan de gestion sur 5 ans (57 050 € par an)

670 000 € pour l'aire d'accueil (recette de 250 000 € de subvention du Plan de Relance)



Lac de Servières : les haies sèches mises en place par le service des milieux naturels afin de préserver les berges du lac

AMÉNAGEMENT EN PROMENADE VÉGÉTALISÉE des abords du lac d'Aydat

Le projet s'inscrit dans une réflexion menée avec la Mairie d'Aydat et Mond'Arverne Communauté, sur un périmètre élargi (depuis le giratoire des Treize Vents jusqu'à la Mairie d'Aydat).

Il associe également le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le CAUE, l'inspecteur des sites, les habitants et acteurs socio-économiques via une concertation approfondie.

Engagé dans la valorisation des sites du bien Chaîne des Puys-faille de Limagne, le Département pilote un projet d'amélioration des emprises routières bordant le lac d'Aydat pour y dégager une promenade végétalisée.

Au moyen d'aménagements routiers mieux insérés dans leur environnement, une zone apaisée et végétalisée sera installée en front de lac pour favoriser la pacification des circulations, le déport de certains stationnements, et la pratique des modes doux.

Après une première période de réflexion et de diagnostic en 2023, le projet s'est enclenché en 2024, et une première esquisse a été présentée à la population en juillet.

En 2025, une phase de concertation a été lancée pour partager le parti pris d'aménagement avec la population et intégrer plus finement les usages des riverains.

Des compléments d'études ont été réalisés.

L'aménagement répondra aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il favorisera la santé par la pratique de mobilités douces et préservera la sécurité de toutes les générations de publics (des enfants aux personnes âgées).

Coût de l'opération :

- Concertation avec les habitants, les socio-professionnels du lac et les élus, synthèse et restitutions : 25 020 € TTC ;
- Complément d'études environnementales : 3 450 € TTC ;
- Études géotechniques ciblées sur le virage de Sauteyras : 3 576 € TTC ;
- Complément des études d'avant-projet : 4 320 € TTC.

Budget 2025 :
36 366 € TTC

Objectif 3

3.2

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

COUPE FORESTIÈRE DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE dans l'ENS Vallée du Fossat, site emblématique du Livradois Forez

Les travaux menés dans la vallée du Fossat consistent en une coupe de 5 ha d'épicéas afin de laisser le milieu évoluer librement.

Ils ont débuté à l'automne 2024 et ont dû être interrompus en hiver en raison de la météo et au printemps pour ne pas perturber la reproduction de la faune.

La plantation existante, de faible intérêt écologique, devrait laisser place à des espèces autochtones plus diversifiées (sapinières-hêtraies).

Le bucheronnage a été réalisé, dans la mesure du possible, à la tronçonneuse manuelle et le débardage a été fait grâce à un câble-mât afin de préserver l'intégrité des sols et une reprise rapide de la végétation.

Il s'agissait également de restaurer les milieux naturels en enlevant des espèces forestières qui ne devraient naturellement pas être présentes sur le site afin de laisser la végétation autochtone, plus riche en espèces, se développer.

Les bois issus de la coupe sont vendus majoritairement à des scieries auvergnates pour être revalorisés localement.

Le débardage par câble est beaucoup moins énergivore que le débardage classique avec l'usage de tracteurs forestiers. La restauration de ces parcelles permettra, à long terme, de retrouver une forêt diversifiée mélangeant plusieurs strates et essences forestières et séquestrant ainsi d'avantage de CO₂ que la plantation d'épicéas actuelle.

L'entreprise choisie par l'ONF est une jeune entreprise de Corrèze, la plus proche du Puy-de-Dôme utilisant cette technique.

Les retours d'expériences montrent que la diversité en espèces augmente généralement de plus de 200 % cinq ans après une coupe de restauration écologique.



Vallée du Fossat : coupe de résineux en bordure de cours d'eau par le service des milieux naturels

Les techniques d'exploitation utilisées préservent les sols qui sont généralement très dégradés en cas d'utilisation de techniques de débardage conventionnelles.

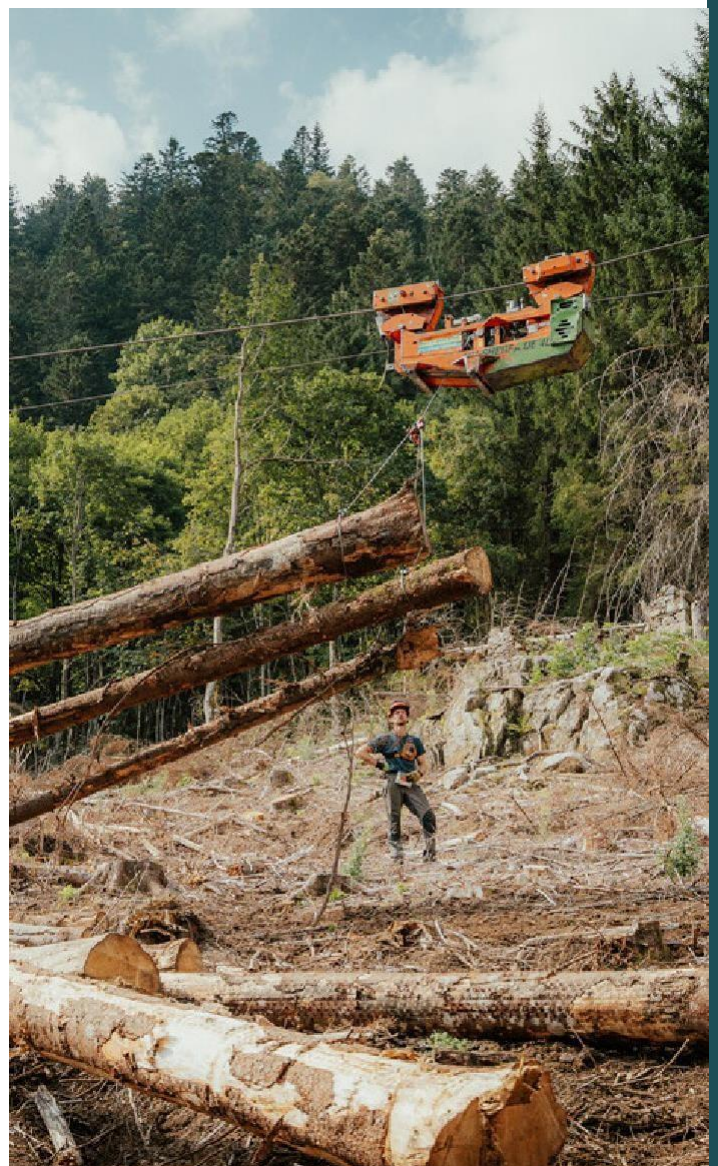
La mise en place à long terme d'une forêt diversifiée avec des sols préservés permettra de capter davantage de carbone que la plantation actuelle et ainsi de lutter contre le dérèglement climatique.

Ces parcelles seront laissées en libre évolution afin de créer un puits de carbone, il n'y aura donc plus d'utilisation des ressources forestières.

Budget 2025 :

Environ 70 000 € financés à 80 % par le Fonds vert.

Travaux terminés en 2025.



LES PAYSAGES FORESTIERS : 34% du territoire puydômois

La forêt représente 34% du Puy-de-Dôme (270 000 hectares). Elle est détenue à 87% par des propriétaires privés (85 000).

Son volume sur pied est en constante progression (67 millions de m³) pour une production annuelle de plus de 2,3 millions de m³ et plus de 55 % récoltés chaque année.

La forêt puydômoise est extrêmement morcelée. Or, sont soumises à l'obligation de renouvellement des peuplements toutes les coupes rases d'un hectare ou plus, d'un seul tenant, situées dans un massif d'une étendue supérieure à 4 hectares, quel que soit le type de peuplement.

La majorité des propriétaires n'est donc pas soumise à cette obligation et les risques liés au non-entretien et à la non-exploitation sont donc particulièrement présents dans le Puy-de-Dôme.

Ils nécessitent un engagement politique fort pour éviter un « enrichissement » du territoire.

Le Plan Stratégique Départemental-Horizon 2030 du Département traduit sa volonté de s'investir pour la préservation et le développement de cette ressource.

Il incite les propriétaires à s'engager dans une gestion durable, encourage l'amélioration de la qualité des peuplements, l'adaptation au changement climatique, en contribuant à l'ouverture du couvert forestier.

Dans ce cadre, sont accompagnés les propriétaires forestiers publics et privés possédant une propriété de moins de 25 hectares.

Les projets portent uniquement sur des surfaces de travaux inférieures à 4 hectares d'un seul tenant, avec une obligation d'engagement à un document de gestion durable et avec des aides progressives en fonction du type de reboisement.

Plus de 40 % des projets accompagnés portent sur des projets en diversification et/ou feuillus et représentent plus de 50 % du budget alloué.

Pour aider les propriétaires, le Département a déployé un pool de chargés de développement territorial forestier qui les accompagne dans la gestion de leur patrimoine.

Chaque dossier de reboisement fait l'objet d'un conseil sur le choix des essences à planter en fonction de la station forestière (altitude, sols, ensoleillement, etc.) et uniquement sur les essences fixées par arrêté préfectoral.

Depuis 2023, 610 propriétaires privés ont été aidés par le pool de conseillers forêt du Département du Puy-de-Dôme représentant une surface de 2 330 ha.

Budget 2024 :

-150 188 € ;

-143 dossiers accompagnés ;

-208,5 hectares reboisés.

Budget 2025 :

-245 112 € ;

-134 dossiers accompagnés ;

-180 hectares reboisés ;

FORMATION SUR LA «VÉGÉTATION DURABLE EN AMÉNAGEMENTS ROUTIERS »

La Direction Infrastructures Stratégiques et Grands Projets (Pôle PIAAT) veille à l'application des enjeux de la transition écologique dans les missions et travaux routiers.

C'est dans cette attente, qu'un cycle de formations à l'intention des concepteurs de travaux routiers est organisé depuis 2024 et financé par la DRH.

En 2024, la formation «Gestion de l'eau en aménagements routiers» avait réuni une quarantaine d'agents des DRAT pour traiter de désimperméabilisation et d'infiltration avec le Service des Milieux Naturels, la FRTP-Routes de France et le CAUE63.

En 2025, c'est une formation sur la «Végétation durable en aménagements routiers» qui a été proposée aux agents et animée par le Cerema et le CAUE63.

L'objectif est d'intégrer les aménagements paysagers en amont des projets dans une logique qui consiste à choisir les végétaux en fonction des services écosystémiques qu'on en attend, des nuisances que l'on souhaite éviter, des contraintes de l'environnement et des prévisions de changement climatique afin de construire des aménagements durables et résilients.

36 agents issus de toutes les DRAT y ont participé.

En 2026, il est prévu d'organiser une formation sur « le recyclage et le réemploi dans les travaux routiers ».

Budget 2025 :

7 000 € uniquement pour la formation végétation durable.

PRÉSERVER LES PAYSAGES DE LA CHAÎNE DES PUYs site naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

La ligne aérienne haute tension (63 000 volts), entre Orcines et Nébouzat, qui obstruait la vue sur la Chaîne des Puy's a été retirée en 2025 dans le cadre de la création d'une liaison souterraine à 225 000 volts d'Enval à Saint-Pierre-Roche.

Le 28 octobre, les pylônes ont été retirés par un hélicoptère afin de réduire la durée de l'intervention et de préserver la biodiversité des sites traversés. La ligne sera désormais enfouie pour renforcer la lisibilité du site et permettra à la nature de reprendre ses droits, grâce à la reforestation progressive des 9 hectares de la trouée.

Un projet souhaité depuis 2018 avec l'inscription de la Chaîne des Puy's au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Budget :

Conformément au code de l'énergie et au barème Mesil (mise en souterrain d'initiative locale) estimation : 6 235 200 € HT dont :

-Département : 4 676 400 € HT (apport du CPER/FNADT : 1 169 100 € HT et Clermont Auvergne Métropole : 1 000 000 € HT) ;

-RTE : 1 558 800 € HT (conditions économiques de janvier 2023).



MISE EN VALEUR DE GERGOVIE ET DES SITES ARVERNES

Fort d'un patrimoine archéologique exceptionnel pour les périodes gauloise et romaine, le Département investit dans la préservation, l'étude et la mise en valeur des sites arvernes. Cet engagement a été renforcé en 2024 par la création du GIP «Gergovie et Sites Arvernes», qui réunit de nombreux partenaires institutionnels pour animer et rendre attractifs ces sites, autour du musée de Gergovie.

En 2025, tout en maintenant une aide conséquente aux fouilles de Gergovie et de Corent, le Département a poursuivi les aménagements de valorisation du site de Corent.

Ces aménagements sont fortement empreints de l'esprit de préservation et de développement durable inhérent à un territoire classé au titre des sites naturels.

À Corent, en 2025, le partenariat engagé avec la commune a permis la réalisation d'un équipement d'accueil du visiteur* et l'aménagement d'un cheminement jusqu'au site archéologique.

Ce nouveau cheminement comprend des plantations sur merlons (pour ne pas endommager les vestiges) qui ont bénéficié d'un paillage pour limiter l'arrosage et le développement de mauvaises herbes et privilégier la croissance des espèces locales plantées pour former une haie champêtre (charme, noisetier, framboisier, bouleau).

Ce parcours a été complété par l'installation de gradins dans le théâtre gallo-romain. Des gradins réalisés avec des essences de bois ne nécessitant pas de traitement telles que le châtaignier et le mélèze, des bois du Massif central.

Pour le public malvoyant, les contenus ont été basculés sur l'application Handivisit. Un panneau en braille a également été installé en entrée de site.

L'entretien du site qui est assuré toute l'année par le Service Entretien des Espaces Verts (SEVE) du Département a été complété par l'intervention de Puydômois «Ambassadeurs UNESCO» durant 4 jours.

Dans un esprit de partage, d'échanges et en utilisant la seule force des bras, les agents et les Ambassadeurs ont procédé au désherbage manuel des aménagements.

Au sommet du puy de Dôme, temple de Mercure, en 2025, le service des sites archéologiques a également accueilli au temple de Mercure et à Corent des étudiants et des enseignants de l'UCA et Erasmus pour les sensibiliser à la préservation et à la valorisation du patrimoine.

Un nouveau dispositif de casques de réalité virtuelle a été déployé lors des visites organisées à l'intérieur du sanctuaire de Mercure.

À Gondole, un nouveau projet doit permettre la mise en oeuvre d'un parcours de découverte de l'oppidum qui s'inscrit dans une perspective de préservation d'un site archéologique majeur de la guerre des Gaules.

Ce projet prévoit de la médiation pour tous, accessible gratuitement, à l'image des parcours de Corent et Gergovie avec la mise à disposition de tables de lectures et l'accès à l'application «Puy-de-Dôme Terre d'Archéologie» via un smartphone.

Calendrier de mise en valeur de Gondole :

2025 : étude de maîtrise d'œuvre ;

2026-2027 : demande d'autorisation de travaux ;

2027 : travaux.

Budget 2025 :

- Corent, création d'un nouveau cheminement et maquette de l'oppidum : 25 000 € ;
- Gondole étude : 69 160 € ;
- Soutien au GIP Gergovie et sites Arvernes : 321 476 €.

*à savoir : une maquette de l'oppidum de Corent commandée par le Département sera présentée dans le bâtiment d'accueil communal



Le musée de Gergovie

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE LA CÉRAMIQUE

Développer la responsabilité sociétale

Le Musée départemental de la céramique à Lezoux ne se limite pas à ses murs : c'est un acteur culturel et social au cœur de son territoire. En mettant en œuvre des actions à destination des publics empêchés, fragiles et en situation de handicap, il renforce sa mission de service public, tout en créant du lien, de l'inclusion et du sens.

Les personnes en situation de handicap, isolées, en insertion ou confrontées à des difficultés économiques ou sociales rencontrent souvent des obstacles physiques, psychologiques ou symboliques pour accéder à la culture. En s'adressant à elles, le musée affirme qu'il est un espace ouvert, où chacun a sa place, quelle que soit son histoire.

Le musée a ainsi construit des parcours adaptés, des ateliers sensoriels, ou des visites commentées accessibles aux accompagnants sociaux (visites masquées pour les PESH*, ateliers spécifiques pour les personnes désocialisées, etc.).

Il travaille de concert avec les maisons des solidarités, les centres sociaux, le ministère de la Justice, le ministère de l'Éducation nationale, qui sont des relais essentiels pour proposer des stages, des visites sur-mesure ou des projets participatifs.

L'accueil de stagiaires, y compris issus de structures d'insertion ou de parcours atypiques, est un moyen de transmettre des savoirs, d'ouvrir des vocations.

Le musée propose également des expositions itinérantes et des actions de médiation dans les EHPAD / CHU, ateliers en milieu rural ou carcéral.

Nouveautés 2025 :

Face aux contraintes budgétaires limitant les renforts humains pour assurer l'accueil et la surveillance de l'exposition temporaire, le musée a sollicité le ministère de la Justice pour intégrer le dispositif TIG 360, dont la collectivité est partie prenante.

Ce dispositif s'appuie sur la mobilisation d'une personne condamnée à des heures de travaux d'intérêt général et participe à la réinsertion de personnes en parcours judiciaire.

La mission a représenté 105 heures sur les week-ends de juillet/août.

4 agents tuteurs ont été sensibilisés via une réunion de formation.

Un suivi des horaires a été réalisé chaque jour de présence.

*PESH : Personne Experte en Situation de Handicap

Objectif 4

ANTICIPER ET ADAPTER

4.1 Sensibiliser aux enjeux des transitions
écologiques et sociétales

4.2 Construire une réponse adaptée aux
enjeux financiers et de santé publique liés au
réchauffement climatique

Objectif 4

4.1

SENSIBILISER AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIÉTALES

NATUREZ-VOUS : LES RENDEZ-VOUS NATURE DU PUY-DE-DÔME (ENS et Chaîne des Puys)

L'agenda des rendez-vous *Naturez-vous* a vu le jour en 2017 porté par le Département et ses partenaires. Il a par la suite été complété par les Balades à la ferme, les Rando bistrots et Vignobles en scène. Ce travail montre l'exemplarité du Département dans la protection des lieux naturels remarquables et sensibilise le public aux enjeux environnementaux.

25 prestataires (scientifiques, spécialistes de l'éducation à l'environnement) encadrent les participants.

Parmi les objectifs, on peut évoquer :

- l'accompagnement dans la découverte de ces espaces : leurs singularités, les différents habitats, la biodiversité, les relations homme/nature, les modes de gestion et de préservation ;
- un accompagnement spécifique pour la Chaîne des Puys-faille de Limagne (patrimoine mondial de l'UNESCO, label Grand Site de France) et le site de puy de Dôme (son histoire, ses découvertes archéologiques) ;
- un travail pédagogique sur la compréhension des enjeux écologiques, culturels et paysagers ;
- l'attractivité des territoires ;
- le soutien au professionnel de l'éducation à l'environnement.

Chiffres clés 2025

De février à décembre : 525 animations nature (fréquentation projetée : 5 100 personnes) ont été proposées dont :

- 390 sorties en Chaîne des Puys-faille de Limagne et sur le puy de Dôme. (3 000 personnes) ;
- 15 sorties pour les Balades à la ferme, Vignobles en scène et Rando bistrot (300 personnes) ;
- 120 animations sur les ENS, 55 ont été commandées par le Département, 65 complémentaires mises en œuvre par les gestionnaires des sites ENS d'initiatives locales (1 800 personnes).

Ces rendez-vous s'intègrent souvent avec des événements : Journée mondiale des zones humides, Nuit de la Chouette, Journée internationale des forêts, Fête de la nature, Nuit internationale des chauves-souris, Jour de la Nuit, Fête de la Science, Journées nationales de la Géologie, Nuits des étoiles et de l'équinoxe, Opération nationale Amène ton caillou, Journées départementales de l'archéologie.

Certaines animations sont conçues pour des personnes à mobilité réduite.

Quatre animations spécifiques ont été organisées sur la forêt de la Comté, et pour la première fois au lac de Guéry pour des résidents d'établissements médico-sociaux.

De nouveaux supports de communication ont été créés pour transmettre de la connaissance sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne ne nécessitant pas nécessairement de déplacements en nature : podcasts, audiothèques, cycle de conférences.

Budget médiation 2025 :

- Espaces Naturels Sensibles : 15 000 € ;
- Chaîne des Puys : 23 210 € ;
- Balades à la ferme : 1 800 €.

LES CONFÉRENCES INSTANT T



Depuis 2024, le Département propose à ses 2 700 agents et à ses élus, des conférences sur les transitions écologiques et sociétales. Les intervenants sont des experts et des scientifiques repérés par la Mission Transition Écologique ou recommandés par les agents.

Ces conférences sont accessibles en présentiel et retransmises en direct en visioconférence et en replay sur la chaîne Youtube de la communication interne. Moments de connaissance et de curiosité, elles sont intégrées au temps de travail des agents.

Instant T programme 2025 :

- 21 janvier : *Management des situations extrêmes : les leçons des expéditions polaires* par Pascal Lièvre
- 11 février : *De l'eau du robinet aux eaux nouvelles* par Marie-Hélène Sauvart-Rochat
- 18 mars : *Femmes artistes et femmes pionnières oubliées par l'histoire* par Martine Brunswig
- 15 avril : *Bâtir et rénover autrement en prenant en compte l'habitat la transition écologique* par Fabien Damas
- 15 mai : « *Ok boomer* » ! *Versus Millenials génération. En finir avec les clichés au travail* par Adrien Fillon
- 12 juin : *Pour une alimentation durable la règle des 4V* par Anthony Fardet
- 18 septembre : *Énergie et sobriété un engagement collectif* par la DDT63 et l'Aduhme
- 23 septembre : *Les mobilités en 2025 et la place du covoiturage* par l'Ademe, le SMTAC-AC et Covoiturage Auvergne
- 14 octobre : *Espace, atmosphère et climat : le rôle de Copernicus* par Paul Poli
- 6 novembre : *S'approprier l'IA* par Vincent Mazonod et Emmanuel Raynaud

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025 (SEDD)

En 2025, la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) a célébré l'anniversaire des 10 ans de l'Accord de Paris signé en 2015 par 196 Parties (195 Etats et l'Union européenne) membres de l'ONU qui s'engageaient à limiter leurs émissions de GES et donc la hausse des températures à +1,5°C.

La SEDD contribue à accroître la sensibilisation à l'Agenda 2030 sur les 17 objectifs de développement durable.

Le Département s'engage chaque année dans un programme d'animations lors de cet événement.

- 18 septembre : Conférence Instant T sur Énergie et sobriété, un engagement collectif par l'Aduhme et la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme ;
- 23 septembre : Conférence Instant T sur Mobilités en 2025 et place du covoiturage par l'Ademe, le SMTC-AC, Covoiturage Auvergne ;
- 22 septembre au 3 octobre : Calendrier de 15 défis individuels pour la planète diffusés quotidiennement sur intranet (ex. : partage de repas faits maison en équipe, recette Agrilocal du jour, incitation à la mobilité douce, etc.) ;
- 25 septembre : Un atelier réparation (Hôtel du Département) ;
- 29 septembre : Atelier avec Covoiturage Auvergne : simulateur d'économies (CO₂, finances), cartographie du covoiturage, inscription sur le site Mov'ici (plateforme de covoiturage, partenaire du Département) ;
- 2 octobre : Un KiTrocTou entre agents, puis don des objets restants à une recyclerie.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ 2025

En 2025, pour la Semaine Européenne de la Mobilité et après avoir abordé la lutte contre la sédentarité en 2024, la MTE et la pilote de la mobilité ont travaillé sur la question du covoiturage.

Selon les dernières études menées notamment par les sociétés d'autoroutes, le covoiturage serait de nouveau en légère baisse.

Cette pratique qui présente pourtant de nombreux avantages (lutte contre la pollution, économies de CO₂ et financières, convivialité, réduction des bouchons, etc.) demande à être réactivée en lien avec les trajectoires mobilité des collectivités et des entreprises et l'existence du Forfait Mobilités Durables.

Calendrier :

23 septembre : conférence Instant T a été organisée par le Département sur ce thème avec le soutien du SMTC-AC, de l'Ademe et de covoiturage auvergne ;

29 septembre : un atelier covoiturage animé par Covoiturage Auvergne et les services du Département a été organisé dans le hall de l'Aigos, le restaurant administratif de l'Hôtel du Département qui accueille pour le déjeuner plus de 300 personnes (collectivités et administrations).

LE CHALLENGE MOBILITÉ 2025

La Région AURA a sollicité le Département pour participer à la 15^e édition du Challenge Mobilité le 5 juin 2025. L'objectif était d'inciter les agents à tester, pour leur trajet domicile-travail, d'autres modes de déplacements plus sûrs, plus économiques et moins polluants que la voiture.

En 2025, 135 agents du Département inscrits ont participé. Ils ont effectué 1 339 km. 48 agents sont venus à pied, 19 par les transports en communs clermontois, 17 ont utilisé plusieurs modes de transports, 19 par le train, 12 ont réalisé du covoiturage, 15 sont venus travailler en vélo et 5 en trottinette.

Une cérémonie de remise des prix a été organisée dans les salons de la Préfecture le 10 juin. Le Préfet du Puy-de-Dôme et le Président du Département ont remis les prix aux gagnants.

Gagnants par équipes (au titre du taux de participation) :

- L'Agence départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) avec 100 % de participants ;
- La Direction des Finances Évaluation Gestion (DFEGe) avec 82,60 % de participants.



Cette année, le Département et la Préfecture se sont associés et le 5 juin matin, dans les jardins de la Préfecture, autour d'un café, les agents ont pu

réseau de bus T2C avec la présence du Bus Inspirant.

LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT 2025

En 2023-2024, le Département a participé à la session Massif central de la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) aux côtés de 38 entreprises et institutions.

Créée en 2020, cette association d'intérêt général a pour vocation d'organiser des parcours de prise de conscience des enjeux liés au réchauffement climatique pour les décideurs économiques français.

En 2025, le Département a souhaité accueillir la nouvelle et cinquième session du parcours.

Les ateliers et conférences se sont déroulés les 18 et 19 septembre dans les locaux de la Maison de l'Habitat et de l'Hôtel du Département à Clermont-Ferrand.

Ils ont réunis plus de 80 chefs d'entreprise et salariés et avaient pour thème « Embarquer les éco-systèmes ».

Parmi les intervenants, on peut citer Orbimob sur la question des mobilités durables ou le chercheur Olivier Hamant sur « La robustesse du vivant comme antidote au culte de la performance ».



LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES DES ACTEURS DU SPORT

Le 16 octobre 2025, la mission sport du Département a organisé les Rencontres départementales des acteurs du sport à l’Affiche à Pérignat-lès-Sarliève ; une demi-journée réunissant les comités sportifs, les associations et clubs et les EPCI afin d’échanger sur le sport durable et le parasport.

L’intervention sur le sport durable a été dispensée par l’Institut du Sport Durable, une association qui sensibilise au changement climatique avec un panel d’outils et de bonnes pratiques pour amplifier l’engagement des clubs sportifs au service de la cause environnementale de manière positive, simple, et concrète.

[\(https://institutdusportdurable.org/\)](https://institutdusportdurable.org/)

Cette action apporte des exemples faciles à mettre en œuvre pour les associations notamment concernant la gestion des infrastructures coûteuses en énergie.

Elle partage ce qui se fait ailleurs autour des effets du changement climatique, l’ensemble de la sphère sportive étant à plus ou moins long terme confrontés aux problématiques d’arrosage, d’énergie dans les gymnases, de chaleur lors des compétitions, de mobilité.

Budget 2025 : 15 000€

À savoir : l’intervention de l’Institut du Sport Durable était gratuite.

Objectif 4

4.2

ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX FINANCIERS ET DE SANTÉ

LA TRAJECTOIRE DE RÉFÉRENCE ET L'ADAPTATION À DES TEMPÉRATURES DE +4°C

La France définit plusieurs stratégies pour atteindre ses objectifs de transition écologique dont :

- la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) ;
- la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) ;
- le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) ;
- la SPAFTE (Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique).

«L'adaptation», qui consiste à mettre en oeuvre des solutions pour arriver à vivre sous de fortes chaleurs est, avec la «préservation du vivant» et «l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre», l'un des trois axes de la transition écologique nationale.

Pour avancer de manière coordonnée avec les territoires sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, la France s'est dotée en 2024 d'une trajectoire de réchauffement de référence : la TRACC.

La Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)

Définie à partir du scénario de réchauffement tendanciel, elle doit servir de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France. Dans ce scénario, le réchauffement se poursuit et atteint +4° C en 2100. La réponse à cette hypothèse :

- prend en compte les politiques mondiales en place pour limiter les émissions de GES ;
- a vocation à être révisée en fonction du rythme du réchauffement mondial.

La TRACC permet de :

- mettre à jour les référentiels de risques et réglementations qui doivent prendre en compte les effets du climat dans tous les domaines (bâtiment, transport, énergie, réseaux, risques naturels, etc.) ;
- accompagner l'adaptation des collectivités (intégrer la TRACC aux documents de planification territoriale) ;
- accompagner l'adaptation de l'économie (les entreprises recevront des études de vulnérabilité basées sur la TRACC pour élaborer leurs plans d'adaptation au changement climatique).

Parmi les exemples de mesures d'adaptation on peut citer : préserver les plus vulnérables, offrir de l'ombrage, être particulièrement vigilant avec les travailleurs qui sont directement exposés aux effets des canicules (équipements de protection), développer les connaissances, sensibiliser aux effets en lien avec le réchauffement (ex. : développement des zoonoses et des espèces envahissantes, etc.).

L'étude «Adapter la France à + 4°C» (septembre 2025)

Source : I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat)

L'étude «Adapter la France à +4°C : moyens, besoins, financements» s'inscrit dans la continuité des travaux d'I4CE sur la qualification des moyens pour l'atténuation. Elle propose une vision d'ensemble et se structure autour de 3 volets :

- l'effort consenti aujourd'hui,
- les besoins identifiés pour demain,
- les modalités de répartition des coûts.

Si les moyens publics pour l'atténuation ont connu une augmentation dans la période récente, l'année 2025 a laissé entrevoir des premiers signaux d'alerte concernant leur baisse.

Pour nourrir ce débat, il faut déterminer un socle de besoins incontournables et rester attentif à ce que les budgets qui contribuent aux capacités d'atténuation soient préservés car pouvoir compter sur des bâtiments rénovés, des infrastructures correctement entretenues ou un système de santé solide sont les fondamentaux de la robustesse des sociétés humaines démocratiques.

En 2025, Fonds Vert, Fonds Barnier, Agences de l'eau... au niveau national, 1,7 milliard d'euros de dépenses publiques ont été recensées et directement dédiées à l'adaptation au changement climatique.

Mais en réalité, bien plus de dépenses contribuent significativement à cet objectif sans que cela ne soit toujours visible. Ce sont ces dépenses diffuses qu'il faut veiller à préserver.

LE PUY-DE-DÔME APPORTE SON EXPERTISE AUX TRAVAUX D'I4CE : volet atténuation

Depuis 2024, l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) prépare avec et pour les collectivités, une méthodologie «PPI aligné climat», afin de les aider à inclure dans leur Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), des budgets dédiés au financement du volet «atténuation».

Les objectifs sont de faire apparaître distinctement les financements «climat» dans la trajectoire financière, de permettre à la collectivité d'avoir des éléments objectivés de négociation avec l'État et les financeurs (banque, BPI, etc.), de faciliter la préparation de l'annexe «budget vert» au compte administratif (réglementaire).

Le résultat de ces travaux fait l'objet d'un rapport d'analyse et de documents ressources (synthèse des travaux, méthodologie et fiches actions) dont la publication est prévue au moment des élections de mars 2026.

Après des échanges avec les communes (2024), le Puy-de-Dôme a participé en 2025 à ces travaux qui se sont concentrés sur les compétences spécifiques des Régions et des Départements. Ce groupe de travail était composé des Régions : Centre-Val de Loire, Occitanie, Grand Est et pour les Départements : Haute-Garonne, Ile-et-Vilaine, Savoie, Paris, Essonne et Seine-Saint-Denis.

L'implication du Puy-de-Dôme

L'organisation de ces travaux était basée sur des collectifs réunis par binômes Finances/Climat d'une part et en sous-groupes de travail thématiques avec des agents « experts » d'autre part. Les agents du Puy-de-Dôme ont été associés aux groupes de travail : rénovation des collèges, du logement privé, social et communal, des établissements médico-sociaux, aide aux collectivités et verdissement de la flotte.

LES TRAVAUX EN RÉGION SUR «ADAPTATION CLIMATIQUE ET SANTÉ»

SOURCE : MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA DDT63 ET ARS AURA

Le 25 septembre 2023, le Président de la République a lancé une démarche de planification écologique, qui fixe une direction claire : réduire les émissions de GES de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990, préserver la biodiversité, gérer durablement les ressources tout en nous adaptant au changement climatique.

En décembre 2023, dans cet objectif, la Conférence des Parties Auvergne-Rhône-Alpes (COP AURA) a été lancée par l'État et la Région afin de définir des actions concrètes de planification écologique (atténuation, préservation, adaptation).

En 2025, avec le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3), il s'agissait de poursuivre ce travail partenarial engagé en région, pour définir les priorités d'adaptation au changement climatique.

Cet enjeu d'adaptation est transversal au Plan Régional Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028 (PRSE) et le 26 juin 2025, un premier webinaire régional sur la thématique santé/climat a permis de présenter :

- les évolutions climatiques et la trajectoire de référence de la Région AURA ;

- les principaux impacts directs et indirects du changement climatique sur la santé ;
- les plans et actions de l'État en région ;
- des leviers d'adaptation favorisant la réduction des risques sanitaires et la résilience du système de santé.

Un travail de cadrage a ensuite été conduit avec les services de la Préfète de Région et au sein des instances de pilotage du PRSE pour définir ce que pourrait contenir le futur cahier thématique «santé» du volet «Adaptation au changement climatique» de la feuille de route de la planification écologique en AURA.

Ce cadrage a concerné :

- l'identification de priorités régionales ;
- l'identification des leviers d'adaptation ;
- des propositions d'actions à travailler collectivement.

SANTÉ ET ADAPTATION CLIMATIQUE : les propositions de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le système de santé représente 8% des émissions de GES nationales, leur baisse correspond à la mesure 29 du PNACC3.

Il regroupe les actions de santé mentale, sociale et physique.

Le Plan Régional Santé et Environnement témoigne d'un impact sanitaire croissant du réchauffement climatique sur la santé :

- les canicules entraînent déshydratations, hyperthermie, maladies vectorielles (les moustiques tigres sont désormais présents dans tous les départements en AURA et un premier cas de transmission de chikungunya a été recensé dans la Drôme en 2025), leptospirose, légionellose, maladies chroniques, dégradation de la qualité de l'air.

Les températures provoquent également l'allongement des périodes de pollen et d'allergies ;

- la sécheresse prolongée augmente le risque d'incendies (ex. : les fumées des incendies géants canadiens ont dégradé la qualité de l'air en AURA avec une exposition aux particules fines notamment à Clermont-Ferrand), provoque une rareté de l'eau, une dégradation de la qualité de l'eau (pollution, bactérie, micro algues) et une augmentation du danger en zone de baignade (noyades liées à la chaleur) ;
- la chaleur provoque des troubles du sommeil, des décompensations (troubles psy), de l'écoanxiété, un sentiment de tristesse (très surveillé actuellement avec une augmentation du nombre de passage aux urgences pour gestes suicidaires) des traumatismes que l'on trouve chez les victimes lors de catastrophe, ou chez les personnes en situation de migration climatique ;
- la pression sur les personnels de santé augmente notamment aux urgences.

2 axes d'adaptation proposés par l'ARS :

1. Limiter les effets du changement climatique (protéger les plus vulnérables, protéger l'eau, l'air, enjeux d'adaptation des horaires et de rénovation des bâtiments, prévoir points d'eau/zone de repos, inciter à l'adaptation des comportements, développer une culture des risques) ;

2. Agir en faveur de la résilience du système de santé (augmenter les moyens humains, prendre en compte un système où la population est vieillissante, les difficultés de recrutement, les enjeux liés aux chaînes d'approvisionnement, à la logistique, etc.).

Plusieurs virages sont à prendre notamment la mobilisation des acteurs du SDIS, SAMU, Urgences, la modernisation technologique, la résilience des infrastructures.

Le monde doit rester vivable selon les scénarios de températures envisagés. Il faut penser dès maintenant la continuité et le maintien d'un service de santé de qualité.

Parmi les mesures urgentes : réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour les collectivités et organisations, empêcher le rayonnement solaire de rentrer dans le bâtiment, gérer la ventilation nocturne, quand c'est possible installer un système de géothermie (production chaud/froid).

La réutilisation des eaux usées reste également à développer.

UN EXEMPLE CONCRET D'ADAPTATION À LA CHALEUR : LA VÉGÉTALISATION DES COURS DE COLLÈGES

Depuis 2 ans, le Département s'engage dans la végétalisation/désimperméabilisation de plusieurs cours de collège afin de réduire les impacts de la chaleur et favoriser un espace de détente plus conviviale et mieux pensé pour les élèves.

Après les collèges Baudelaire à Clermont-Ferrand et Saint-Exupéry à Lempdes, le Département a débuté en 2025 les travaux de végétalisation de la cour des collèges Jules-Ferry à Brassac-les-Mines et Marc-Bloch à Cournon.

Collège Jules-Ferry à Brassac-les-Mines

Construit en 1975, ce collège disposait d'une cour d'une superficie de 2 374 m², en mauvais état, presque entièrement recouverte de bitume, très minérale. Les activités y étaient peu diversifiées et cantonnées aux jeux de ballon.

La volonté était de mettre l'accent sur la végétalisation (arbres et arbustes), mais aussi de désimperméabiliser les sols, avec le remplacement des revêtements étanches par des matières perméables et filtrantes.

La précocité des vagues de chaleur est le moteur principal de tels projets : favoriser l'ombrage dans la cour, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, et la création d'îlots de fraîcheur.

La santé et le bien-être des élèves sont au cœur du projet, avec le développement d'équipements sportifs récréatifs dans la cour.

Les temps en extérieur doivent favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité, tout en apaisant le climat scolaire.

Budget 2025 :

450 000 € TTC

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2025, à l'exception des plantations et de l'engazonnement qui seront terminés, suivant les conditions météorologiques, au plus tard au premier trimestre 2026.

Collège Marc-Bloch à Cournon

Construit en 1980, le collège Marc-Bloch, à Cournon, dispose d'une cour d'une superficie de 15 680 m², dont 6 330 m² de surface bitumée.

La végétalisation est plutôt située sur l'arrière du collège, avec une cour centrale très minérale.

Le projet a permis de végétaliser 1 615 m² de cette surface jusqu'alors perméable.

La volonté est d'implanter un cheminement avec du mobilier et de créer un îlot de fraîcheur au cœur des bâtiments.

Le Département a sollicité l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLFPA) de Marmilhat pour l'élaboration de propositions paysagères.

Les élèves ont présenté plusieurs projets niveau esquisse. Leurs propositions ont été retenues, déclinées et mises en forme par l'architecte dans la réalisation de ses plans d'aménagement de la cour.

Budget 2025 :

110 000 € TTC

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2025 à l'exception de mobilier et plantations, qui le seront en 2026.

Un exemple de travaux d'adaptation mêlant réemploi, végétalisation, désimperméabilisation : le collège Jules- Ferry à Brassac-les-Mines : en complément de la végétalisation de la cour, le Département a réutilisé les plaques de pierre de Volvic démontées de la façade de l'Hôtel du Département lors de travaux. Ces plaques de pierre ont été réemployées pour faire des pas japonais dans l'aménagement paysager de la cour.



À savoir : Fonds d'urgence intempéries pour prendre en main les réparations

Depuis 2021, un budget d'1 million d'euros a été mis en place pour venir en aide aux communes sinistrées lors d'une catastrophe naturelle qui impacte les biens non assurables des communes (routes, ponts, etc.). 21 territoires et 24 projets ont été soutenus grâce à cette aide.

LE VOLET «TRANSFORMATION » DU PROJET D'ADMINISTRATION

Pour mettre en œuvre les politiques liées à la transition écologique, le Département a construit une réponse autour de deux axes :

- Externe, en direction des collectivités, des entreprises, des associations, des citoyens ;
- Interne, en direction de ses services et agents.

Concernant l'administration, il s'est engagé dans une démarche de transformation pour mieux prendre en compte les enjeux de transversalité, désiloter ses prises de décision, renforcer la participation, la coopération.

Cette méthode doit lui permettre d'être efficace dans une conjoncture qui demande de l'agilité, de l'attention et de développer des postures managériales nouvelles.

Depuis 2022, cette démarche de transformation est notamment basée sur 13 projets dits Totem, c'est-à-dire emblématiques des politiques de la collectivité et qui pourraient être manager dans la transversalité pour renforcer la qualité et l'accès au service public.

Ces 13 projets sont proposés par les 5 Pôles qui composent l'administration du Département :

- PIRAT (Pôle Innovation Ressources et Appui aux Transitions)
- PIAAT (Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires)
- PEPH (Pôle Éducation Patrimoine et Habitat)
- PRAT (Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire)
- PSS (Pôle Solidarités Sociales)

2025 a permis :

- le développement des communautés (réunions et échanges de pratique entre chef de projet Totem) ;
- le développement de la communication, (création des pictogrammes des projets) ;
- l'élaboration d'une boussole de la transformation ;
- la formation des chefs de projet Totem à l'évaluation des politiques publiques ;
- la formation CNFPT « Savoir pitcher » et mettre en récit son action ;
- la création d'une newsletter dédiée ;
- les candidatures des projets à des prix ;
- des vidéos sur le Service Public de Rénovation de l'Habitat ;
- une mise en récit des projets Totem ;
- une bande dessinée sur les méthodes de travail porteuses de transformation ;
- le démarrage d'une action d'évaluation in-itinere.

Budget 2025 :
14 000 €

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

En 2025, le Département a engagé une modernisation d'ampleur de son système informatique avec le projet CAP365 et le passage à Windows 11.

Les messageries Groupwise des agents ont été remplacées en 2025 par Outlook et vont être clôturées en 2026.

La gestion de projet sera également impactée pour renforcer le pilotage du projet du Plan Stratégique Départemental avec le développement de Monday en parallèle de Copilote.

Les informations et données concernant les projets de la collectivité seront rebasculées en 2026 de Copilote63 à Monday afin de permettre la constitution de reporting d'activité.

LES 13 PROJETS TOTEM DU DÉPARTEMENT

1. Le Schéma des Achats Responsables (SAR),
2. Le festival Connexions (culture et numérique),
3. Structurer la filière du réemploi,
4. Adapter le parcours résidentiel des personnes en perte d'autonomie,
5. Créer une ferme départementale,
6. Les aides territoriales à la transition écologique,
7. Déployer une stratégie décennale de lutte contre le cancer,
8. Bâtir le Service Public de Rénovation de l'Habitat,
9. Partager une gouvernance collective et prospective du lac Chambon,
10. Données et territoire,
11. Diversifier l'offre d'accueil en protection de l'enfance,
12. Conseil des Jeunes en protection de l'enfance,
13. La Fête départementale de l'agriculture.



À savoir : Évaluer la démarche de transition écologique

En 2025, la mission évaluation du pôle PIRAT du Département a lancé une évaluation sur la mise en œuvre de la démarche de transition écologique depuis 2022.

En octobre, elle a réalisé une enquête auprès des agents pour connaître leur niveau de connaissance, leurs liens avec la démarche dans le cadre de leur travail, leurs habitudes en tant que citoyens concernant leurs déplacements, consommation, logement (etc.).

LE PROJET TOTEM

«Stratégie décennale de lutte contre le cancer»

Dans le cadre du projet d'administration de la collectivité, la Direction Prévention Réduction des Inégalités de Santé pilote le projet Totem «la stratégie décennale de lutte contre le cancer».

Ce projet mobilise l'ensemble des pôles de la collectivité et s'appuie sur une communauté de 37 agents volontaires, engagés pour réfléchir, proposer et mettre en œuvre des actions autour de cette thématique de santé publique.

Il est composé de trois volets :

1. Identifier et valoriser les actions de la collectivité qui contribuent à la lutte contre le cancer ;
2. Infuser la prise en compte de la santé dans les politiques départementales ;
3. Mettre en œuvre de nouvelles actions, en lien avec les besoins identifiés et les priorités du plan national.

En lien avec le volet 3, il a été proposé d'organiser, le 14 octobre à Clermont-Ferrand et le 6 novembre à Saint-Gervais-d'Auvergne, deux journées de sensibilisation et de prévention des cancers.

Ces journées participent aux trois campagnes nationales de prévention qui se déroulent à l'automne :

- Le Moi(s) sans tabac, en lien avec les cancers provoqués par le tabagisme ;
- Octobre rose, pour la lutte contre le cancer du sein ;
- Movember, consacré aux cancers masculins (prostate, testicules).

Ce projet, en lien avec la communication interne, mobilise plusieurs services et partenaires.

Il vise à promouvoir auprès des agents, une culture de la prévention, l'importance du dépistage et les outils à disposition.



Le 14 octobre 2025, les bénévoles de la Ligue contre le cancer ont montré aux agents les gestes à connaître pour se dépister tels que l'autopalpation mammaire.

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ PAR LE DISPENSAIRE ÉMILE-ROUX

Selon l'OMS, la santé doit être un objectif central des politiques publiques à l'échelle mondiale. Dans cette perspective, 17 objectifs de développement durable ont été fixés par les Nations unies pour 2030, dont l'objectif n°3 : «donner aux individus les moyens de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges».

Le Dispensaire Émile-Roux à Clermont-Ferrand exerce ses missions pour le compte du Département depuis 1982.

Il s'inscrit dans cette démarche de l'OMS et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes les plus précaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il fait partie de la Direction Prévention et Réduction des Inégalités de Santé (DPRIS) du Département avec les Centres Départementaux de Santé (CDS).

Son accompagnement se fait dans le cadre des missions suivantes :

- Diagnostiquer et prendre en charge les patients infectés par le VIH et les hépatites virales B et C et les infections sexuellement transmissibles. En 2025, le service a assuré : 7 550 consultations de dépistage des infections sexuellement transmissibles pour 3 626 personnes accueillies. Environ 93 actions « *d'aller vers* » ont été menées. 481 IST ont été diagnostiquées et prises en charge.

Objectif 3 : « Mettre fin à l'épidémie de sida, et combattre l'hépatite d'ici 2030 ».

- Réduction des risques : aider les fumeurs à arrêter le tabac pour améliorer leur santé respiratoire. En 2025, le dispensaire a assuré 499 consultations de tabacologie, dont 120 premières consultations (nouveaux patients).

Objectif 3 : « Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre pour la lutte antitabac ».

- Dépister et prendre en charge les cas de tuberculose. En 2025, le service a réalisé 2 834 consultations de dépistage de la tuberculose, 3 178 radiographies, 45 enquêtes de prophylaxie, 90 patients pris en charge en Éducation Thérapeutique du Patient.

Objectif 3 : « Mettre fin à la tuberculose d'ici 2030 ».

- Améliorer la couverture vaccinale. En 2025, le service a réalisé 4 060 consultations vaccinales pour 5 830 vaccins administrés, dont 711 contre le papillomavirus, injectés lors de la campagne vaccinale 2024/2025 effectuée auprès des élèves de 5^e du Puy-de-Dôme. La campagne HPV se poursuit sur l'année scolaire 2025/2026 et est étendue à l'ensemble des élèves de 5^e et de 4^e.

Objectif 3 : « Donner accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces et d'un coût abordable ».

- Réaliser des bilans de santé pour les personnes en situation de précarité. 789 bilans réalisés en 2025.

La présence d'une médiatrice santé au sein du Dispensaire permet un accompagnement social des publics dans leurs parcours de vie et une orientation vers les organismes adaptés, contribuant à la réduction des inégalités.

La création en 2025 d'un poste de coordinatrice des politiques départementales de santé a permis de faire connaître les missions du dispensaire et de développer les actions «*d'aller vers*» avec les acteurs des territoires.

Le renouvellement de l'habilitation CeGIDD* est effective depuis le 1^{er} janvier 2024, et ce jusqu'au 31 décembre 2028.

Le renouvellement de l'habilitation CLAT (Centre Lutte Anti-Tuberculose) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2025, et ce jusqu'au 31 décembre 2029.

Dans le cadre du projet d'administration, la DPRIS porte le projet TOTEM « Stratégie décennale de lutte contre le Cancer ».

BP 2025 :

Dépenses prévisionnelles : 808 220 €
(hors valorisation RH)

Recettes attendues : 1 528 000 €

*CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le VIH et hépatites virales

LES CENTRES DÉPARTEMENTAUX DE SANTÉ (CDS) ET LE PLAN SANTÉ DÉPARTEMENTAL

À la suite d'un constat partagé sur la situation d'alerte du territoire en matière d'offre de soins, le Département a adopté une nouvelle politique, plus volontariste pour dynamiser la démographie médicale.

Cette volonté se traduit autour de 5 axes stratégiques :

- la communication autour de l'attractivité du territoire pour attirer des professionnels de santé qui souhaiteraient donner une nouvelle impulsion à leur carrière et conjuguer une meilleure qualité de vie ;
- l'accompagnement financier avec une aide à l'acquisition de matériel et une aide à l'ingénierie de projet ou à la rénovation/construction de locaux. Quatre médecins généralistes ont été accompagnés en 2025 ;
- l'innovation avec la création des Centres Départementaux de Santé (CDS) conjuguant consultations et prévention ;
- le soutien à la création de maisons de santé pour les porteurs de projet publics. Deux projets ont été subventionnés en 2024 et un en 2025 ;
- la mise en place d'une bourse d'étude en médecine générale ou en psychiatrie. Un étudiant en a bénéficié pour l'année scolaire 2024/2025.

Calendrier :

1^{er} juillet 2020 : Plan départemental d'action en faveur d'une démographie médicale dynamique a été voté ;

Depuis 2021 : 4 CDS ont été ouverts dans des zones sous dotées en médecine générale :

- Saint-Germain-l'Herm (fermé en 2025) ;
- Clermont-Ferrand (Fontaine du Bac) ;
- Thiers (Ville haute) ;
- Saint-Gervais-d'Auvergne.

2024 : 2 nouveaux dispositifs sont venus compléter l'offre : le soutien à la création de maisons de santé et la bourse d'étude pour les internes en médecine générale ou en psychiatrie.

ACTUALITÉS 2025

- Le 29 janvier 2025, le CDS de Thiers a intégré des locaux plus adaptés à la pratique médicale ;
- Face aux difficultés de recrutement d'un médecin, la fermeture du CDS de Saint Germain-L'Herm a été actée le 24 juillet 2025 ;
- 9916 consultations ont été réalisées en 2025, identique à l'activité 2024 ;
- Le développement d'action de prévention à l'attention du public cible des politiques sociales est en cours : prévention de la perte d'autonomie, campagnes de vaccination, dépistage des cancers dans les collèges et sur les territoires, lutte contre l'obésité, le tabagisme et les addictions, etc.

La mise en place des Cabinets Médicaux Durables est une action concrète pour concilier santé, environnement, économie et société.

Budget prévisionnel CDS 2025 :

961 095 € (dont 850 000 € pour les ressources humaines).

Une subvention d'équilibre du budget général de 335 720 € est attribuée dans le cadre du budget annexe du Conseil départemental.

INDEX DES SUJETS

A

Adaptation climatique - 91 à 94
 Aduhme - 38
 Agence de l'eau - 65
 Agenda Naturez-vous - 85
 Agrilocal - 18
 ARS AURA - 92, 93
 Assainissement - 68
 Atténuation - 6 à 61, 92

B

BEGES - 6
 Booster du réemploi - 13
 Budget Écologique Citoyen (BEC) - 34, 35
 BRGM - 66, 67

C

Cancer - 98
 CDJ - 11
 CEC - 88
 CEE - 30
 CIR de Giat - 16
 Cocon 3 - 43
 Centre Départemental de Santé - 100
 Chaîne des Puys-faille de Limagne - 59, 79
 Challenge mobilité - 88
 Conférences Instant T - 86
 Continuité écologique - 71
 COP AURA - 92
 Covoiturage - 56, 57
 CTDD - 36
 Cuve eau - 70

D

Défi collègue - 11
 Dispensaire Émile-Roux - 99

E

ECI - 12
 Ecocom+ - 44
 Espaces Naturels Sensibles - 74, 77
 ENR - 42

F

Fabrique départementale des transitions - 35
 FIC - 37
 Festival Horizons Circulaires - 9 à 11
 Filière bois énergie - 43
 Flotte de véhicules électriques - 23
 Fonds d'urgence intempéries - 95
 Forêt - 78
 Formation - 79
 Forfait Mobilités Durables (FMD) - 14, 15
 Fonds Habitat Colibri - 52
 FRTP - 14, 15

G

GES - 14, 15
 Gergovie et sites Arvernes - 80
 Groupements d'achats d'énergie - 31

H

Habitat - 46 à 52

I

I4CE - 91, 92
 Insercoop - 20

L

Lac Chambon - 72
 Lac d'Aydat - 75
 Lac de Guéry - 73
 Lac de Servières - 74
 Limagrain - 19

M

Marchés de nettoyage - 8
 Médiathèque départementale - 20, 21
 MGPE (Marchés Globaux de Performance) - 29
 Musée de la céramique - 81
 Mobilize - 23

O

Observatoire de l'eau - 68
 Observatoire départemental des territoires - 49

P

Paysages - 78, 79
 Plan départemental de l'habitat - 46, 47
 Plan mobilité employeur (PdME) - 24
 Plateforme mobilité - 57
 Plateforme NR-PRO - 30
 Porter à connaissance (PAC) - 53
 Projet d'administration - 96
 Projet Totem - 97

R

Récupération d'eau - 70
 Réhabilitation thermique logements communaux et sociaux - 51
 Réhabilitation de l'habitat privé - 49
 Réemploi - 9 à 11, 95
 Rencontres départementales des acteurs du sport - 89
 Renov'actions - 48
 Réno'mobile - 50
 Réseaux de chaleur - 29
 Restauration scolaire - 17, 19
 Routes - 14, 15

S

SANTé - 40, 41
 SAS Puys d'Énergies - 38
 SAS Horizons 1465 - 38
 SATEA - 68, 69
 Schéma départemental des itinéraires cyclables - 55
 Schéma des Achats Responsables (SAR) - 8
 SCOLAEé - 39
 Semaine européenne de la mobilité - 87
 Semaine européenne du développement durable - 87
 Self participatifs - 19
 Solaire Dôme - 33, 42
 SMTC-AC - 26

T

Télétravail - 26
 TRACC - 91
 Transformation numérique - 96

U

UNESCO - 79

V

Vallée du Fossat - 77
 Végétalisation - 94
 Vélopartage (VAE) - 27
 Via Allier - 61, 60

W

Watea - 23



L'Accord de Paris fête ses 10 ans

L'Accord de Paris, traité international emblématique de la lutte contre le réchauffement climatique, a été adopté le 12 décembre 2015, lors de la COP21.

Cet accord a marqué un tournant majeur dans l'histoire en réunissant 196 parties (195 États parties et l'Union européenne) autour d'un objectif commun : réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la hausse des températures mondiales à +1,5°C.

Les pays développés s'y sont engagés à adapter leurs politiques et leur territoire. Ils ont acté la nécessité d'aider financièrement les pays les plus vulnérables à s'adapter et survivre aux événements climatiques extrêmes.

Cet accord universel impose un niveau de transparence et d'engagements inédits, les pays devant présenter une stratégie nationale visant à atteindre la neutralité carbone et à mesurer leurs progrès pour mettre en place les actions correctives nécessaires avant 2050, sans quoi la hausse des températures pourrait atteindre +4°C en 2100.

Hôtel du Département
24 rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand

www.puy-de-dome.fr

